



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Le **savoir**
pour nourrir le monde

RAPPORT ANNUEL 2015-2016



Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec – 2016

Tirage: 250 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Cette publication a été réalisée par le personnel de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable: Marlène Casciaro, ARP

Coordination: Denise Dupuis

Révision: Ordre des agronomes du Québec

Conception et réalisation graphique: Yves Bernard

Dépôt légal - 2016

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922-380-33-0

ISSN 1481-1820

RAISON D'ÊTRE: PROTECTION DU PUBLIC

La raison d'être de l'Ordre des agronomes du Québec est de protéger le public en matière d'exercice de la profession d'agronome, tel que défini par la *Loi sur les agronomes* et conformément au *Code des professions* du Québec. À cette fin, l'Ordre appuie ses membres dans le développement de leurs compétences et vérifie leur professionnalisme.

MISSION: COMPÉTENCE DES AGRONOMES

L'Ordre des agronomes du Québec encadre et soutient ses membres dans leur pratique et favorise le rayonnement de la profession. Engagés à adopter les meilleures pratiques, les membres contribuent au bien-être de la population et à la pérennité du patrimoine agricole et agroalimentaire. La finalité est d'obtenir, de façon efficiente, des produits sains, fiables et utiles pour la société.

VISION: RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

L'Ordre des agronomes du Québec vise à devenir l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques. À cet effet, l'Ordre fait rayonner l'expertise unique des agronomes sur les aspects scientifique, socio-économique et environnemental de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ainsi, il apporte une information objective dans une perspective de protection du public en favorisant les échanges avec les collectivités.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique s'articule autour de cinq cibles :

- la compétence des agronomes
- la reconnaissance de la profession
- le rayonnement de la profession
- le membership
- la gouvernance et la gestion de l'organisation



TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES ET COMITÉS

Membres du conseil d'administration 2015-2016	8
Employés de l'Ordre	9
Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'Ordre	10
Rapport du président	12
Rapport du directeur général et secrétaire	16
Rapport d'activité du conseil d'administration	20
Rapport d'activité du comité exécutif	22
Renseignements généraux	23

ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes	28
Admission	28

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Équivalences	32
--------------	----

Activités relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle des agronomes	34
Exercice en société	34

Activités relatives à la formation continue

Formation continue	35
--------------------	----

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle	36
Intervention du CIP	36
Principaux constats de l'inspection professionnelle	36

Activités relatives à la discipline

Rapport du bureau du syndic	40
Conseil de discipline	42
Révision des décisions du syndic	44

Activités relatives à l'exercice illégal de l'agronomie et à l'usurpation du titre d'agronome

44

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	46
Côte-du-Sud	47
Est du Québec	48
Estrie — Bois-Francs	50
Laval — Rive-Nord	51
Mauricie — Centre-du-Québec	52
Montréal — Rive-Sud	53
Outaouais	54
Québec	55
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	56
Saint-Hyacinthe	57

FINANCES

Rapport du trésorier	60
Rapport de l'auditeur indépendant	62

MONTRÉAL, LE 31 MARS 2016

Monsieur Jacques Chagnon

Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Stéphanie Vallée

MONTRÉAL, LE 31 MARS 2016

M^e Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

René Mongeau, agronome

MONTRÉAL, LE 31 MARS 2016

M^e Jean Paul Dutrisac, notaire

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

René Mongeau, agronome



MEMBRES ET COMITÉS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



René Mongeau*, agr.
Président
Élu pour un quatrième mandat
le 14 mai 2015.



Éric Lavoie*, agr.
Vice-président
Élu pour un sixième mandat
le 7 avril 2015.

Le président et le vice-président sont élus au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes.

Administrateurs

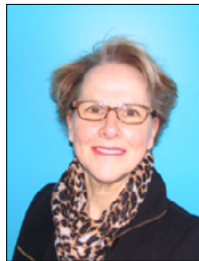
La plupart des onze sections de l'Ordre élisent leur président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans. Deux d'entre elles élisent les membres du conseil d'administration au suffrage universel à ce moment et les élus déterminent les fonctions lors de la première réunion du conseil de section. L'agronome élu siège au sein du conseil d'administration de l'Ordre à titre d'administrateur.

Trois autres administrateurs, qui siègent également au conseil d'administration de l'Ordre, sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans.

ADMINISTRATEURS



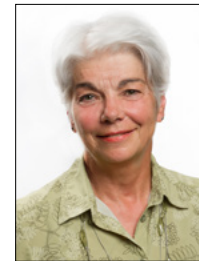
Thierry Balthazard, agr., ing.
président,
section du Saguenay - Lac-Saint-Jean -
Côte-Nord, depuis le 17 avril 2014.



Cécile Beaumont
administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec depuis
le 14 mai 2015.



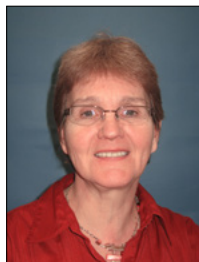
Larry Bernier, agr.
président,
section de la Mauricie - Centre-du-
Québec, depuis le 28 avril 2006. Il a
débuté son cinquième mandat le
24 avril 2014.



Denyse Demers*
administratrice nommée par l'Office des
professions du Québec depuis le
31 octobre 2011. Elle a amorcé son
troisième mandat le 14 mai 2015.



Richard Dessureault*, agr.
président,
section de l'Abitibi-Témiscamingue,
depuis le 23 avril 2010. Il a débuté son
troisième mandat le 25 avril 2014.



Brigitte Fortin, agr.
présidente,
section de l'Est du Québec, depuis le
24 avril 2015.



Martine Giguère, agr.
présidente,
section de Montréal - Rive-Sud,
depuis le 23 avril 2014.



Rémi Lafond, agr.
président,
section de l'Estrie - Bois-Francs, depuis
le 4 mai 2011. Il a été réélu annuellement
depuis, en conformité avec le règlement
de sa section. Son actuel mandat a
débuté le 21 mai 2015.

* Membres du comité exécutif



Robert Lapalme*, agr.
président,
section de Saint-Hyacinthe, depuis le
25 avril 2013. Il a débuté son second
mandat le 29 avril 2015.



Jean-Pierre Marcil
administrateur nommé par l'Office des
professions du Québec, depuis le
9 septembre 2013. Il a débuté son
second mandat le 14 mai 2015.



Sylvie Moreau, agr.
présidente,
section de Laval - Rive-Nord, depuis le
27 avril 2010. Elle a amorcé son troisième
mandat le 15 avril 2014.



Vital Nault, agr.
président,
section de la Côte-du-Sud, depuis le
29 avril 2010. Il a entrepris son
troisième mandat le 24 avril 2014.



Frédéric Robert, agr.
président,
section de Québec, depuis le 24 avril
2007. Il a débuté son cinquième mandat
le 22 avril 2014.



Jean-Jacques Simard, agr.
président,
section de l'Outaouais, depuis le
29 avril 2010. Il a débuté son troisième
mandat le 22 avril 2014.

EMPLOYÉS DE L'ORDRE

Johanne Bisson,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

Abdenour Boukhalfa, agr., M. Sc.,
chargé des affaires professionnelles

Bruno Breton, agr., M. Sc.,
syndic

Lily Cardin,
secrétaire et réceptionniste

Marlène Casciaro, ARP,
responsable des communications et des relations
publiques

Denise Dupuis,
adjoind administrative

Alexis Gendron-Boulanger,
agent de communication

Guillaume LaBarre, agr., Adm.A, MBA,
directeur général et secrétaire

Raymond Leblanc, agr., M. Env., MBA,
conseiller en pratique professionnelle

Louise Richard, avocate,
conseillère juridique

Josée Vaillancourt,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ D'ADMISSION

Éric Lavoie, agr., président du comité
Luc Cyr, agr.
Bruno Demers, agr.
Pierre Dionne, agr.
Yvan Girard, agr.
Alain Perras, agr.
Pascal Thériault, agr.

Comité des examinateurs à l'une ou l'autre des trois sessions d'examen à la pratique :

Ayitre Akpakouma, agr.
Diane Allard, agr.
Thierry Balthazard, agr.
Suzelle Barrington, agr.
Mario Bouchard, agr.
Gérard E. Boutin, agr.
Luc Boutin, agr.
Isidore Charron, agr.
Hélène Cliche, agr.
Caroline Collard, agr.
Nathalie Côté, agr.
Bruno Demers, agr.
Richard Derome, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Richard Dessureault, agr.
Marie-Édith Dufresne, agr.
Michel Duval, agr.
Richardson Eugène, agr.
Jacques-R. Forget, agr.
Véronique Gagnon, agr.
François Gamache, agr.
Sophie Gendron, agr.
Dany Gingras, agr.
Elise Gosselin, agr.
Gilles Guilbault, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Stéphane Laberge, agr.
Annie LaFrance, agr.
Robert Lapalme, agr.
Johanne Laplante, agr.
Pierre-Paul Léger, agr.
Manon Lepage, agr.
Alfred Marquis, agr.
Andréane Martin, agr.

Éric Massicotte, agr.
Donald Michaud, agr.
Gilles Montcalm, agr.
Karinne Normand, agr.
Robert Oligny, agr.
Georges Parent, agr.
Alain Perras, agr.
Michel Perron, agr.
André Pettigrew, agr.
Agnès Ratelle, agr.
Frédéric Robert, agr.
Virginie Rochet, agr.
Véronique Samson, agr.
André St-Hilaire, agr.
Gaston J. St-Laurent, agr.
Robert Savage, agr.
Jean-Jacques Simard, agr.
Marie-Claude Sirois, agr.
Martial Tremblay, agr.
Larbi Zerouala, agr.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Vital Nault, agr., président du comité
Martine Chouinard, agr.
Jacques Goulet, agr.
Robert Lagacé, agr.
Julie Major, agr.
Pascal Thériault, agr.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Suzelle Barrington, agr.
François P. Chalifoux, agr.
Raymond Levallois, agr.
Serge Lussier, agr.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Sylvie Lévesque, agr., présidente du comité
Larry Bernier, agr.
Luc Cyr, agr.
Christian Gonthier, agr.
Jean-Sébastien Laflamme, agr.
Kevin Wade, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Larry Bernier, agr., président nommé par l'Ordre
Jean F. Bernier, agr., nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
Nicolas Dumont (suppléant), nommé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)
Mathieu Lavoie, nommé par le MEESR
Julie Major, agr., nommée par le BCI
Vital Nault, agr., nommé par l'Ordre

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

André St-Hilaire, agr., président du comité
Gérard Blais, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Guy Gosselin, agr.
Marc Préfontaine, agr.*

* remplaçant du président (art. 110 du *Code des professions*)

INSPECTEURS

Bernard Doré, agr.
(Régie de la production animale)
François Durand, agr.
(Aménagement et conservation des sols)
Chantal Foulds, agr.
(Agroenvironnement et régie de la production végétale)
Guillaume Grégoire, agr.
(Régie des terrains de golf)
Nicolas Jobin, agr.
(Économie, gestion et financement agricoles)
Jean Lecours, agr.
(Économie, gestion et financement agricoles)
Jocelyn Magnan, agr.
(Agroenvironnement et régie de la production végétale)
Lucie Maltais, agr.
(Agroenvironnement et régie de la production végétale)
Guy Saint-Laurent, agr.
(Régie de la production animale)

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU SYNDIC

Robert Blanchette
Sylvain Blanchette
Nathalie Côté, agr.
Éric Léger, agr.
Donald Michaud, agr.
Gaston J. St-Laurent, agr.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES PRIX HONORIFIQUES DE L'ORDRE

René Mongeau, agr., président
Yvon Bertrand, agr.
Martine Bourgeois, agr.
Louis Lesage, agr.
Gérald Pelletier, agr.

COMITÉ SUR LES RÉOLUTIONS

Luc Cyr, agr., président
Cécile Beaumont, administratrice nommée
Christine Ouellet, agr.
Jean-Claude Tessier, agr.

COMITÉ AD HOC EN AGROFORESTERIE

Frédéric Lebel, agr.
Louis Lefebvre, agr.
Cécile Tartera, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LES EXIGENCES LIÉES À LA JUSTIFICATION AGRONOMIQUE POUR RECOMMANDER CERTAINS PRODUITS SANITAIRES

Danielle Bernier, agr.
Luc Bourgeois, invité
Katia Colton-Gagnon, agr.
Jean Durand, agr.
David Girardville, agr.
François Labrie, agr.
Gabriel Perras, agr.
Gaétan Roy, agr.
Patrice Thibault, agr.
Catherine Thireau, agr.
Michel Tremblay, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LE FONDS DE STABILISATION DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Cécile Beaumont, administratrice nommée
Denyse Demers, administratrice nommée
Yveline Martin, agr.
Ghislaine Roch, agr.
Jean-Jacques Simard, agr.

SOUS-COMITÉ AD HOC SUR LES PESTICIDES

Danielle Bernier, agr.
Hugues Francœur, agr.
François Labrie, agr.
David Lucas-Girardville, agr.
Louis Ménard, agr.
Gabriel Perras, agr.
Michel Tremblay, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Frédéric Robert, agr., président du comité
Josée Bédard, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin
Martine Ébacher, agr.
Isabelle Giguère, agr.
Louis Jean, agr.
Louis Lévesque, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Jean Vigneux, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LA RÉVISION DE LA GRILLE DE RÉFÉRENCE SUR LES ACTES AGRONOMIQUES POSÉS EN PRODUCTION ANIMALE

Christiane Blanchet, agr.
Andrée Bourgeois, agr.
Éric Dion, agr.
Bernard Doré, agr.
Michel Duval, agr.
Guy Gosselin, agr.
Ghislaine Roch, agr.
Guy Saint-Laurent, agr.

SOUS-COMITÉ AD HOC SUR LE BILAN ALIMENTAIRE DE LA GRILLE DE RÉFÉRENCE SUR LES ACTES AGRONOMIQUES POSÉS EN PRODUCTION ANIMALE

Richard Bilodeau, agr.
Andrée Bourgeois, agr.
Michel Duval, agr.
Guy Gosselin, agr.
Michel Lemelin, agr.
Jocelyn Magnan, agr.
Marquis Roy, agr.
Guy Saint-Laurent, agr.

COMITÉ DE SUPERVISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

René Mongeau, agr., président
Robert Lapalme, agr.
Jean-Pierre Marcil, administrateur nommé
Sylvie Moreau, agr.



Voici le moment d'établir le bilan de l'année et de porter un regard réfléchi sur l'exercice 2015-2016, tout en mesurant la portée de nos actions. Ce rapport annuel constitue aussi une autre occasion privilégiée de communication entre les membres du conseil d'administration, les membres de l'Ordre, la permanence, ainsi que les nombreux collaborateurs et

partenaires. C'est un moment propice pour alimenter notre réflexion commune sur le contexte actuel de la pratique, les enjeux agronomiques et la protection du public.

À cet effet, au cours de l'année, j'ai eu l'occasion d'échanger avec quelques centaines d'agronomes, notamment lors d'une tournée des sections régionales, de rencontres avec plusieurs organisations du milieu de l'agroalimentaire comptant de nombreux agronomes, ainsi que lors de plusieurs colloques et forums. Ces occasions m'ont permis de recueillir des commentaires, des opinions et des réflexions de membres sur les enjeux qu'ils considèrent importants pour notre profession. L'ensemble de ces réflexions sont très utiles et enrichissantes; elles permettent d'alimenter les discussions des administrateurs de l'Ordre dans une perspective de protection du public.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce rapport qui couvre l'exercice 2015-2016. Il dresse un portrait concret de l'ensemble des activités qui nous ont permis de réaliser notre première mission de protection du public.

Le conseil d'administration a tenu 8 rencontres en personne ou par conférences téléphoniques et le comité exécutif s'est réuni à 12 reprises. Ces rencontres nous ont permis d'assurer la bonne gouvernance des affaires de l'Ordre et de prendre les décisions appropriées en ce sens.

Les efforts déployés au cours de l'année sont étroitement liés aux objectifs que nous nous étions donnés dans le cadre de notre plan de développement stratégique 2015-2020. La rigueur de l'équipe de la permanence, l'intégrité et l'engagement des administrateurs et des multiples collaborateurs ont permis, non seulement d'assumer efficacement les responsabilités qui nous sont confiées mais aussi, d'actualiser nos processus et de les bonifier. Chacun des grands champs d'activité de l'Ordre a ainsi fait l'objet d'une attention particulière, de l'admission des nouveaux membres à l'inspection professionnelle, en passant par la nomination des membres des comités et l'établissement de leur mandat respectif.

La raison d'être de l'Ordre exige, par ailleurs, de contribuer à certains débats de société afin d'apporter un éclairage objectif sur des enjeux d'intérêt public liés à nos champs de pratique. De plus, comme professionnel, nous nous devons de demeurer à l'affût de l'évolution de notre secteur et d'adapter nos pratiques agronomiques aux nouvelles réalités. En ce sens, l'année a notamment été marquée par le développement de plusieurs dossiers

importants associés à notre pratique. Celle-ci s'élargit, en phase avec la complexité croissante de la société et de ses enjeux, quant à l'approvisionnement alimentaire, l'ouverture des marchés et les impacts environnementaux. D'emblée, les dossiers les plus marquants qui ont notamment interpellé le public ont porté sur la phytoprotection et la sécurité et le bien-être animal. Tous les efforts ont été déployés pour apporter un éclairage auprès de différentes instances, tout en assurant un leadership dans ces domaines qui concernent directement les meilleures façons de faire de la pratique agronomique. Par ailleurs, la reconnaissance des compétences liées au bilan alimentaire comme outil pertinent au calcul du bilan phosphore, ainsi que le partage des actes en agroforesterie ont constitué d'autres dossiers sur lesquels l'Ordre a apporté une contribution importante.

PHYTOPROTECTION

Amorcée en 2009, la longue réflexion sur les actes agronomiques en phytoprotection s'est concrétisée cette année par des résultats probants. Face aux défis de productivité et d'acceptabilité sociale, les agronomes sont aux premières loges de cet enjeu affectant le milieu agricole. Ce domaine de pratique des plus complexes nécessitait que l'Ordre apporte tout l'éclairage nécessaire et affirme l'exigence que les conseils en phytoprotection soient exclusivement rendus par des agronomes. Les diverses responsabilités qui y sont associées portent sur la rentabilité, l'efficacité, l'impact sur l'environnement et sur la santé. Elles ont une relation directe avec la protection du public.

Une suite d'actions a donc été posée afin de mettre en place un cadre de pratique pour la saison de culture 2017. Parmi celles-ci, notons le développement de lignes directrices en phytoprotection, un projet-pilote sur le terrain au cours de l'été 2015, plusieurs rencontres tenues au cours de l'année pour partager nos orientations et proposer des partenariats avec les différents intervenants du milieu agricole: le ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDDELCC), les facultés universitaires, l'Union des producteurs agricoles, des fédérations spécialisées, un comité de suivi et de concertation de la stratégie phytosanitaire, des fournisseurs d'intrants, etc. De plus, l'Ordre a développé une formation pratique en phytoprotection pour les agronomes.

L'appui et les précisions apportés par l'Ordre dans ce domaine témoignent de l'adaptation de la pratique agronomique aux nouveaux enjeux de société.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

À l'automne 2015, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec déposait un projet de loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal et la sécurité et le bien-être animal. Quoique l'Ordre contribue

depuis plusieurs années au développement de la stratégie québécoise sur la santé et le bien-être des animaux par sa participation au comité pilote, le projet de loi faisait totalement abstraction des agronomes.

Le mémoire présenté en commission parlementaire a été déterminant et a permis de faire modifier le projet de loi afin de faire reconnaître la portée et l'importance des agronomes comme intervenant clé dans le secteur des productions animales au Québec. Par cette nouvelle législation, les agronomes ont acquis l'immunité professionnelle nécessaire pour agir face à d'éventuelles situations d'abus ou de maltraitance envers les animaux. Jusqu'en décembre 2015, leur code de déontologie faisait loi et contraignait les agronomes au silence dans de telles situations, de par leur obligation au secret professionnel. De plus, à l'instar des médecins vétérinaires, le ministre a le pouvoir de nommer les agronomes comme inspecteur dans le cadre de la nouvelle loi.

MODERNISATION DE LA LOI SUR LES AGRONOMES

Malheureusement, notre projet de modernisation de la *Loi sur les agronomes*, entrepris il y a quelques années, n'a toujours pas été adopté en 2015. Peu de modifications nous ont été demandées depuis son dépôt à l'Office des professions du Québec (OPQ) en 2013. Nous avons toutefois l'espoir qu'il soit présenté en commission parlementaire à l'automne 2016, tel qu'il a été indiqué par l'OPQ.

LIVRE VERT DU MDDELCC

À titre de président, j'ai eu l'occasion d'apporter le point de vue de l'Ordre sur le projet de modernisation du régime d'autorisation environnementale du MDDELCC, découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lors de la consultation entreprise par la Commission des transports et de l'environnement. Cette intervention a été complétée par le dépôt de notre mémoire présenté en commission parlementaire, en faveur d'une approche d'autorisation modulée selon le risque environnemental.

ENJEUX PORTANT SUR LES NÉONICOTINOÏDES

Comme porte-parole de l'Ordre, j'ai accordé plusieurs entrevues auprès de médias nationaux et spécialisés. J'ai également rédigé une lettre ouverte qui a été publiée dans *Le Devoir* et *Le Soleil*, ainsi que dans les véhicules de communication de l'Ordre. Ces interventions ont permis de rétablir des faits scientifiques et de contribuer à rectifier la perception du public à l'effet que le Québec est passif face aux enjeux liés à l'utilisation des néonicotinoïdes et à la décroissance des pollinisateurs. Il nous a ainsi été possible de mieux faire connaître l'apport de la communauté agronomique, notamment sur l'état de la recherche au Québec.

CONGRÈS ET COLLOQUES

En 2015, la ville de Québec accueillait le 20^e congrès international de la gestion agricole (IFMA20). Organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), j'ai eu le privilège de présider le comité des conférences. Cette collaboration a été une remarquable opportunité d'échange avec des agronomes experts du domaine et ainsi de mieux saisir les défis de gestion agricole ici et ailleurs dans le monde, tant par les échanges avec les membres du comité que lors de ma participation au congrès.

De plus, j'ai participé à titre de conférencier, à plusieurs colloques qui m'ont permis de traiter de sujets d'actualité, dont la phytoprotection.

RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS

La formation constitue la pierre angulaire de la compétence professionnelle des agronomes et l'Ordre des agronomes du Québec entretient une étroite collaboration avec les deux facultés qui dispensent la formation agronomique au Québec. C'est en ce sens que nous avons répondu à l'invitation de consultation de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval en vue de la révision de leurs programmes pour les prochaines années. Cette invitation témoigne du souci d'adaptation de nos institutions d'enseignement agronomique face aux besoins de la pratique.

Par ailleurs, l'Ordre a participé à plusieurs autres événements au sein des deux facultés, dont les journées carrière où j'ai l'occasion de rencontrer les étudiants et de les sensibiliser aux responsabilités que confère la profession d'agronome.

AGRONOMES-AGROLOGISTS CANADA (AAC)

L'organisation nationale des agronomes qui a été constituée par l'ensemble des ordres de chacune des provinces en 2012 poursuit son développement. Depuis janvier 2015, j'assume la présidence de cette association qui vise essentiellement à répondre aux obligations de mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada et à faire connaître les compétences des agronomes membres de leur ordre professionnel, comme gage de confiance à l'égard du public.

Au cours de l'année, AAC a créé sa première direction générale qui permet à l'organisation d'accroître son efficacité. Un plan de communication est ainsi en développement, et un projet de standardisation des bases de formations agronomiques est amorcé. Par ailleurs, un sondage sur l'emploi des agronomes a aussi été réalisé.

Outre mes fonctions de président, je collabore au comité des opérations (équivalent du comité exécutif) et préside le comité des communications.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est la voix collective des 46 ordres professionnels du Québec et des 54 professions qui comptent 385 000 membres. Il agit également à titre d'organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec. Il est un lieu de référence pour le grand public et les futurs professionnels.

J'ai le privilège d'être membre du comité exécutif de notre organisation collective depuis 2014. Il s'agit d'une opportunité enrichissante qui élargit notre angle de vue sur les défis de la pratique professionnelle. Les rencontres mensuelles du comité exécutif sont l'occasion de faire cheminer des réflexions sur les grands enjeux professionnels des 46 ordres, tel que la modernisation du *Code des professions* en cours.

ORGANISMES D'AIDE INTERNATIONALE

L'agronomie peut jouer un rôle d'appui important au sein des communautés face aux besoins cruciaux de développement international, parfois dans le contexte de plus en plus fréquent de catastrophes naturelles. C'est ainsi que nous avons amorcé une collaboration avec deux organismes d'aide internationale, UPADI et SUCO. Cette collaboration consiste à diffuser avantageusement, par le biais de nos outils de communication, leurs besoins en termes de coopérants. Un petit geste qui peut avoir une longue portée.

PROTECTION DU PUBLIC

Plusieurs outils permettent à l'Ordre de s'assurer que la pratique agronomique respecte des critères de haute qualité, assurant la protection du public. Parmi ceux-ci, l'inspection professionnelle et les plaintes déposées au bureau du syndic sont cruciales et le nombre de dossiers qui en découlent sont le reflet de la qualité de la pratique. Au cours de l'année, peu de dossiers découlant de l'inspection professionnelle ont été déposés au comité exécutif pour recommandations de formation additionnelle ou de stages de perfectionnement à des agronomes. De même, le nombre de dossiers de plaintes déposées au bureau du syndic est demeuré plutôt bas voire stable, comme en témoigne le rapport du syndic à la page 40. Ce sont deux indicateurs qui nous informent de la rigueur de la pratique agronomique.

FINANCES

Comme vous le constaterez, l'Ordre a investi dans la modernisation de ses outils technologiques, les coûts d'entretien de l'ancien système devenaient en effet trop onéreux pour combler les nouveaux besoins. Le site Web constitue la modernisation la plus visible; quant à la nouvelle base de données, elle offrira beaucoup plus de fonctionnalités. Cet investissement permettra ainsi une gestion beaucoup plus efficace de nos ressources et un meilleur service aux membres. Bien que cet

investissement ait généré un déficit dû à l'amortissement résiduel du système précédent, la réserve financière permet de l'absorber. La gestion financière de l'Ordre est suivie rigoureusement et assure une adéquation des revenus et des dépenses, tel que vous pouvez en prendre connaissance au rapport financier.

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration pour leur importante contribution et l'intégrité dont ils font preuve. Ils consacrent régulièrement leur temps à la bonne gouvernance de l'Ordre et les membres peuvent en être très fiers.

Je tiens à remercier notre vice-président, M. Éric Lavoie, pour son appui continu, son engagement à l'Ordre des agronomes du Québec depuis de nombreuses années et son dévouement dans les dossiers sous sa gouverne.

Par ailleurs, grâce à la collaboration de plus d'une centaine d'agronomes bénévoles qui partagent généreusement leur temps et leurs compétences au sein de différents comités de l'Ordre, nous comptons à notre actif d'importantes réalisations. En votre nom et au nom du conseil d'administration, je les remercie chaleureusement. Je profite de cette occasion pour remercier, plus spécifiquement, les membres du comité de phytoprotection qui ont contribué à apporter des solutions agronomiques pragmatiques à un important enjeu de société.

Enfin, j'adresse des remerciements particuliers à la permanence de l'Ordre. Les membres de l'équipe réalisent un travail de grande qualité, avec rigueur et engagement. À cet égard, j'aimerais manifester mon appréciation envers notre directeur général et secrétaire, M. Guillaume LaBarre. Il sait créer un environnement de travail des plus constructifs, propice au développement du potentiel du personnel. Je tiens à le remercier pour son dévouement et sa collaboration indéfectible.

Le président,



René Mongeau, agronome

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE



L'exercice 2015-2016 a été marqué par le développement et l'adoption du plan stratégique 2015-2020 de l'Ordre, dont les cinq grandes orientations ont guidé l'ensemble des actions de la permanence et des comités dans l'objectif de notre mission de protection du public.

D'emblée, j'aimerais souligner la modernisation du système de gestion

du tableau des membres qui a requis le remplacement de notre base de données. Ce chantier a permis d'augmenter la qualité des services aux membres. Le nouvel outil permet un meilleur accès au dossier du membre, notamment en ce qui concerne le renouvellement de l'adhésion à l'Ordre, l'intégration de l'assurance responsabilité professionnelle, le paiement de la cotisation et de l'assurance par carte de crédit, ainsi que l'accès au reçu et à la carte de membre. La mise à jour des informations du dossier du membre en ligne est également facilitée. D'autres fonctions sont en cours d'implantation et favoriseront une meilleure communication avec l'ensemble des clientèles de l'Ordre tout en optimisant les façons de faire à l'Ordre.

En tant que secrétaire de l'Ordre, je me suis assuré de la conformité des règlements dans le cadre de nos activités, en transparence et dans le souci d'atteindre notre objectif premier, la protection du public. À cet égard, je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des rapports portant sur les activités au contrôle de l'exercice de la profession, à la page 27 de ce rapport annuel.

Sur le plan de la gestion financière et du contrôle budgétaire, les opérations ont été réalisées avec rigueur malgré un léger déficit dû à l'amortissement accéléré de l'ancien système de gestion du tableau des membres. En collaboration avec le trésorier, je me suis assuré que les sommes qui nous ont été confiées ont été utilisées de façon optimale. Ainsi, l'équipe de la permanence, les membres des différents comités, ainsi que de multiples collaborateurs ont mené à bien de nombreux dossiers liés à la protection du public. Les rapports ci-dessous des différents secteurs de l'Ordre en témoignent :

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Inspection professionnelle

Le programme 2015-2016 de surveillance de la pratique de la profession a été réalisé selon le programme établi. De façon générale, les inspections professionnelles ont démontré que la pratique agronomique et les compétences des membres sont adéquates. Le rapport annuel consacre cette année une section faisant état des principales observations et constats des inspecteurs et membres du comité d'inspection professionnelle de la campagne 2015-2016. Nous vous invitons à en prendre connaissance à la page 36.

Admission

Trois sessions d'examen ont eu lieu et ont permis d'accueillir 114 nouveaux agronomes. Le taux moyen de réussite de l'examen d'admission est de 81 %. Un projet de membre-étudiant a été amorcé par le comité d'admission à l'intention des étudiants des universités McGill et Laval. Ainsi, les étudiants admissibles à l'examen d'admission de l'Ordre auront la possibilité de se familiariser avec les outils de l'Ordre et à la profession, sans toutefois l'exercer, tout en bénéficiant des avantages accordés aux membres.

Équivalences

Les équivalences ont connu une légère augmentation comparativement à l'année précédente, avec 52 demandes d'équivalence de diplôme ou de formation. Au total, 38 équivalences ont été accordées donnant droit aux candidats à se présenter à l'examen d'admission.

Formation des agronomes

Cette année, six nouveaux cours de l'Université Laval et deux cours de l'Université McGill ont été reconnus par l'Ordre et ajoutés à la liste des crédits agronomiques.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Phytoprotection et pesticides

Le plan d'action de l'Ordre en phytoprotection a été finalisé. Il comprend un programme de formation et la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle*. Validée par une vingtaine d'agronomes praticiens dans le cadre d'un projet pilote réalisé durant la saison de culture 2015, cette grille est disponible aux agronomes et sera mise en œuvre pour la saison de culture 2017. Des séances de formation en phytoprotection sont prévues pour l'automne 2016 et l'hiver 2017.

Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 du MDDELCC

La stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) vise à mettre en place un encadrement qui favorisera l'adoption des meilleures pratiques en matière d'utilisation des pesticides. Les efforts porteront sur les pesticides les plus à risque afin de mieux protéger la santé de la population, des pollinisateurs et de l'environnement. Le MDDELCC exigera que l'utilisation de certains pesticides à risque élevé à des fins agricoles soit justifiée par un agronome.

Dans ce contexte, l'Ordre a formé un groupe de travail composé d'agronomes et d'un professionnel en recherche pour développer une ligne directrice générique. Cette ligne directrice guidera l'agronome dans le processus de la justification menant à une recommandation agronomique en phytoprotection.

Par ailleurs, l'Ordre fait partie d'un comité tripartite avec le MDDELCC et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin de définir les renseignements exigés en regard d'une recommandation agronomique pour les pesticides qui seront ciblés par une éventuelle réglementation.

Santé et bien-être des animaux

L'Ordre demeure actif au sein du groupe de pilotage de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Ainsi, un cadre d'intervention 2015-2020 s'adressant aux partenaires de la stratégie a été élaboré. Douze recommandations rattachées à quatre objectifs spécifiques en font partie.

Dans ce même domaine, un mémoire portant sur le projet de loi 54 (PL 54) relatif à la *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal* et la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* a été rédigé. Ce mémoire a produit des résultats positifs. La loi qui a été adoptée à la fin de l'année 2015 confère en effet un rôle actif à l'agronome en matière de santé et bien-être des animaux.

Matières résiduelles fertilisantes

L'Ordre est membre d'un comité provincial multipartite qui a pour objectif d'assurer un encadrement normatif et professionnel sécuritaire en regard du recyclage des matières résiduelles fertilisantes (MRF). L'Ordre est également membre de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques, dont le mandat est d'identifier et de mettre en œuvre des actions structurantes en vue de tendre vers l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Les membres du comité *ad hoc* sur le recyclage des matières organiques, en collaboration avec les ressources du MDDELCC, ont déployé des efforts dans la mise à jour du *Guide sur le recyclage des MRF* (version 2015).

Par ailleurs, l'Ordre et le MDDELCC ont organisé une formation sur les modifications du *Guide sur le recyclage des MRF* et sur des résultats de recherche relatifs aux MRF.

Bilan alimentaire

En 2015, l'Ordre a formé un comité *ad hoc* mandaté pour développer une grille d'éléments de validation d'un bilan alimentaire. Cette grille vise à guider l'agronome dans la façon de documenter et de justifier le résultat du bilan alimentaire. Les éléments de validation d'un bilan alimentaire sont présentés à l'annexe 1 de la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes agronomiques posés en production animale*.

Agroforesterie

Les diverses interventions en agroforesterie sont recommandées soit par des agronomes, des ingénieurs forestiers et parfois par d'autres professionnels. Un

comité *ad hoc* sur l'agroforesterie s'est penché sur le développement d'un cadre d'analyse concernant les actes réservés (exclusifs ou partagés) entre les agronomes et les ingénieurs forestiers dans le domaine de l'agroforesterie. L'objectif est de conclure une entente visant à identifier les zones d'interdisciplinarité entre les deux ordres professionnels sur les actes réservés, d'ici 2017.

AFFAIRES JURIDIQUES

Modernisation de la *Loi sur les agronomes*

Au cours de l'exercice 2015-2016, le travail s'est poursuivi de près avec l'Office des professions du Québec (OPQ) concernant le projet de loi visant à moderniser la *Loi sur les agronomes*. À cet effet, des confirmations ont été apportées sur le champ d'exercice des agronomes et des précisions ont été données sur les activités réservées des agronomes. Des recherches ont également été effectuées à ce sujet et l'Ordre a fait appel à des experts, notamment des universitaires dans le domaine agronomique, qui ont collaboré avec l'OPQ.

Refonte du *Code des professions*

L'Ordre a également participé au sondage de l'OPQ et du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en regard de la refonte du *Code des professions*. Ce sondage portait sur plusieurs aspects du système professionnel, notamment la gouvernance des ordres professionnels et le rôle du commissaire aux plaintes.

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Les Affaires juridiques ont également collaboré à l'élaboration du mémoire sur le PL 54 portant sur le statut juridique de l'animal et la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*. Les points portaient sur la reconnaissance du rôle de l'agronome, l'immunité des agronomes dans le cas de dénonciation pour maltraitance animale et la confidentialité des renseignements du dossier du client. De plus, les Affaires juridiques ont participé à l'étude du PL 54 en commission parlementaire. Par la suite, des articles ont été rédigés à l'intention des membres, une formation a été préparée et donnée dans le cadre des assemblées générales annuelles des sections régionales et auprès d'autres organismes afin d'informer les membres sur la portée et les conséquences de cette loi.

Règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société

Ce règlement, entré en vigueur le 31 décembre 2015, stipule notamment que tout membre qui exerce ses activités professionnelles en société doit d'abord obtenir l'autorisation de l'Ordre. Pour ce faire, l'Ordre a élaboré un guide administratif et différents formulaires devant lui être envoyés. Une clause transitoire est prévue et les agronomes visés ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour se conformer aux conditions du règlement. Des articles ont été rédigés et une formation a été donnée dans le cadre du congrès 2015.

Assurance responsabilité professionnelle

Depuis le 1^{er} avril 2016, La Capitale assurances générales inc. est le nouvel assureur de l'Ordre et des membres pour l'assurance responsabilité professionnelle, pour une période de cinq ans. Les Affaires juridiques de l'Ordre ont mené à bien le processus de sélection de l'assureur, soit l'élaboration d'un appel d'offres, la négociation et la participation à la conclusion du contrat. Cette nouvelle entente permet notamment une meilleure gestion des suivis des dossiers.

Comités statutaires

En tant que secrétaire du conseil de discipline et du comité de révision des décisions du syndic, la conseillère juridique a assisté aux réunions de ces comités. Elle a également procédé à la réception des plaintes disciplinaires, informé les parties sur les étapes des processus, organisé les auditions et exécuté les décisions rendues. Un rapport détaillé est disponible à la page 42 de ce rapport.

Exercice illégal et usurpation de titre

La conseillère juridique de l'Ordre a procédé à sept enquêtes et a pris les mesures nécessaires relativement à ces dossiers liés à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre au cours de l'exercice 2015-2016. Aucun dossier n'a mené à des poursuites et aucun jugement n'a été rendu.

COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Positions et mémoires de l'Ordre sur trois enjeux

GESTION DES PESTICIDES

Le dossier de la gestion des pesticides en agriculture a retenu l'attention des agronomes, du milieu agricole, du public et des médias. L'Ordre qui examine ce dossier depuis plusieurs années a saisi l'occasion de mieux faire connaître ses travaux scientifiques et sa position sur le sujet dans une perspective de protection du public. Ainsi, cinq textes ont été diffusés dans le nouveau blogue de l'Ordre et une lettre ouverte a été publiée dans *Le Devoir* et *Le Soleil*. Ces textes ont suscité des réactions intéressantes. Des entrevues ont également été accordées à plusieurs médias nationaux, incluant la radio, la télévision et l'imprimé.

De plus, l'Ordre a assisté à l'annonce officielle du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) portant sur la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018. Le MDDELCC a confié aux agronomes un rôle important en matière d'utilisation des pesticides présentant le plus grand risque en milieu agricole.

L'ensemble de ces activités de communication a permis de mieux faire connaître la position de l'Ordre et la contribution des agronomes et ainsi d'améliorer la compréhension du public face à un enjeu majeur pour la société et le milieu de l'agriculture.

LIVRE VERT DU MDDELCC ET BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ DE L'ANIMAL

Les Communications et relations publiques ont contribué à l'élaboration du mémoire et à la préparation de l'intervention de l'Ordre à deux occasions. La première concernait la Commission des transports et de l'environnement du Québec qui tenait des auditions dans le cadre du livre vert sur la lutte contre les changements climatiques, le régime d'autorisation en fonction du risque environnemental, le processus d'autorisation et d'analyse, ainsi que les milieux humides.

La seconde intervention concernait le PL 54 visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal et de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* devant la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles (CAPERN). Ainsi, le rôle de l'agronome comme intervenant clé en matière de bien-être et de sécurité de l'animal a retenu l'attention et a été pris en compte dans la loi. Plusieurs communications ont été élaborées aux membres concernant ce dossier, notamment dans *l'Agro-Express*, le blogue de l'Ordre, *Agro-nouvelles*, ainsi que par le biais d'une vidéo.

Médias sociaux

L'Ordre a accentué sa présence sur plusieurs plateformes des médias sociaux, notamment Facebook. Deux pages ont été créées, la page officielle de l'Ordre et celle sur la relève, intitulée Devenir agronome. Les comptes Twitter et YouTube ont également été activés. Ces plateformes sont régulièrement alimentées et permettent d'augmenter sensiblement le nombre d'abonnés, ainsi que les échanges.

Le blogue de l'Ordre, *Agro-Nouvelles*, a également été lancé en juin. Cet outil de communication vise à publier des articles de fond en agronomie, tant par l'Ordre que par des agronomes. Ainsi, une trentaine d'articles ont été diffusés, notamment sur la gestion des pesticides, le bien-être animal, les sols, la déontologie, ainsi que le profil de femmes agronomes d'exception lors de la Journée internationale des femmes. Ces articles ont suscité des commentaires et des échanges intéressants.

Notons qu'afin d'encourager les échanges et un dialogue efficaces respectant les meilleures pratiques, tant avec ses publics que ses parties prenantes, l'Ordre s'est doté d'une *Politique d'utilisation des médias sociaux*. Celle-ci vise à prévenir et à éviter des événements susceptibles d'affecter ou de causer un préjudice à toute personne ou organisme.

L'ensemble des plateformes médias sociaux de l'Ordre contribuent à mieux faire connaître et à améliorer la compréhension du public sur la portée de la profession, ainsi que sa contribution aux divers enjeux de société dans une optique de protection du public.

Refonte du site Web

Le nouveau site Web de l'Ordre a été lancé le 1^{er} mars 2016. De type adaptatif (*responsive web design*), sa navigation

est facile et agréable, s'adaptant à tous les environnements (téléphone intelligent, tablette, etc.). Il contient beaucoup d'information et de références pour les membres et le public tout en mettant en valeur la profession d'agronome. De plus, il fait une place à l'actualité et intègre les plateformes des médias sociaux.

Accueil des nouveaux membres

Les cérémonies d'assermentation et de remise des permis ont été rehaussées afin de mieux faire connaître le rôle de l'Ordre aux nouveaux membres, ainsi que leur section régionale. À cette occasion, le président de l'Ordre, ainsi que des personnes clés du milieu de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'enseignement ont l'occasion de s'adresser aux nouveaux membres afin de les sensibiliser à leurs nouvelles responsabilités comme professionnels membres d'un ordre.

Congrès

Enfin, les Communications et relations publiques ont planifié et organisé le congrès annuel 2015 de l'Ordre. Le thème portant sur les nouvelles technologies en relation avec l'agronomie a attiré plus de 300 personnes, la majorité étant des agronomes qui ont assisté à une quinzaine de conférences et d'ateliers de formation.

REMERCIEMENTS

À la lecture de ce rapport, j'éprouve beaucoup de fierté pour le travail important réalisé par l'équipe de la permanence, les comités de l'Ordre et de nombreux collaborateurs. La poursuite de la mission de protection du public a ainsi bénéficié, encore cette année, des compétences, de la rigueur et du dévouement de cette équipe que j'ai le privilège de diriger.

En terminant, j'aimerais remercier les administrateurs de l'Ordre pour la rigueur du travail accompli et pour la justesse du regard qu'ils ont su porter sur les affaires de l'Ordre. Je remercie aussi le président, M. René Mongeau, pour l'engagement qu'il démontre depuis de nombreuses années envers la profession, le système professionnel, ainsi que le milieu agroalimentaire et particulièrement pour l'appui qu'il m'a accordé au cours de cet exercice.

Le directeur général et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, reading "Guillaume LaBarre" followed by "agr. Adm." in a smaller, less legible script.

Guillaume LaBarre, agronome,
administrateur agréé, MBA

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à 4 séances régulières et ils ont été convoqués à 4 séances extraordinaires tenues soit par conférence téléphonique ou en personne. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous. De plus, l'assemblée générale annuelle (AGA) 2014-2015 des membres a eu lieu le jeudi 15 octobre 2015 au Pavillon de l'érablière, à l'hôtel Sacacomie, à Saint-Alexis-des-Monts. L'AGA 2015-2016 se tiendra, quant à elle, à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, à Québec, le jeudi 15 septembre 2016. Voici les principales résolutions adoptées.

RESSOURCES HUMAINES

- Approuver les recommandations du comité de supervision de la direction générale ainsi que les objectifs 2016-2017.
- Nommer le chargé des affaires professionnelles, Abdenour Boukhalfa, à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle.
- Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2015-2016 et les autoriser à agir comme enquêteurs et experts afin de seconder le comité d'inspection professionnelle.
- Nommer Marc Préfontaine, à titre de président suppléant du comité d'inspection professionnelle.
- Nommer le représentant, le délégué ainsi que le substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.

COMITÉS

- Élire les membres du comité exécutif 2015-2016.
- Nommer les membres des comités légaux et d'orientation de l'Ordre ainsi que les représentants de l'Ordre au sein de groupes de travail externes.
- Revoir les mandats des comités au regard du plan de développement stratégique 2015-2020.

AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- Convenir de publier le programme de surveillance générale des agronomes 2015-2016, déterminé par le comité d'inspection professionnelle, et ce, en conformité avec les articles 4.01 et 4.02 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*.
- Approuver le projet pilote d'accompagnement des entreprises agricoles en phytoprotection comprenant la *Grille de référence de l'Ordre sur l'élaboration d'un plan en phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle*, qui inclut le *Plan de phytoprotection*.
- Adopter la *Grille d'éléments de validation d'un bilan alimentaire en production animale de l'Ordre des agronomes du Québec* qui sera intégrée en annexe à la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes agronomiques posés en production animale*.
- Approuver les recommandations du comité de la formation des agronomes au regard des crédits agronomiques.
- Approuver la procédure d'accréditation des activités de formation continue organisée par les sections régionales.
- Approuver les mémoires et commentaires suivants:
 - mémoire sur le projet de loi 54, *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal et l'introduction de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale;
 - mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des auditions publiques sur le livre vert *Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement*;
 - commentaires sur les énoncés d'intention de l'Office des professions du Québec sur le premier volet de la réforme du *Code des professions*;
 - commentaires transmis dans le cadre d'une consultation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur le document de réflexion *Le territoire et les activités agricoles*.
- Adopter le plan d'action 2015-2016.

ADMINISTRATION ET BUDGET

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.
- Adopter les budgets annuels 2015-2016 et 2016-2017.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle 2015 de l'Ordre de recourir aux services de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la vérification des états financiers 2015-2016.
- Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle, le 15 octobre 2015, d'adopter une hausse de cotisation de 8,93 \$ pour le renouvellement du permis d'exercice 2016-2017.
- Convenir des tarifs pour l'inscription des sociétés au *Registre des sociétés de l'Ordre des agronomes du Québec*.
- Recourir aux services de La Capitale assurances générales inc. pour le service en assurance responsabilité professionnelle pour les membres de l'Ordre.
- Retenir les services de la firme Gestisoft pour la mise en place de nouveaux systèmes de gestion intégrée des membres, CMS et site Web.

COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

- Nommer les récipiendaires des différents prix de l'Ordre.
- Approuver la recommandation de la direction générale à l'effet de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une campagne sur les médias sociaux proposée dans le plan de communication 2015-2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF

MANDAT

Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année financière 2015-2016, le comité exécutif s'est réuni à 12 reprises, dont 3 fois par webconférence. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les séances. Voici les principales résolutions adoptées.

Ressources humaines

- Adopter les conditions d'emploi des inspecteurs et des experts relativement à la mise en œuvre du programme de surveillance générale 2015-2016 de l'inspection professionnelle.
- Recommander au conseil d'administration d'adopter les recommandations du comité de supervision de la direction générale ainsi que les objectifs 2016-2017.

Affaires légales et professionnelles

- Approuver les modifications au tableau des membres.
- Accorder les équivalences de diplôme et de formation et approuver les cheminements de formation.
- Imposer à certains agronomes un stage, une limitation d'exercice ou des cours, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle.
- Recommander au conseil d'administration le plan d'action 2015-2016.
- Recommander au conseil d'administration différents mandats pour certains comités au regard du plan de développement stratégique 2015-2020.
- Recommander au conseil d'administration la création de certains comités afin de répondre à des besoins spécifiques :
 - identifier les outils nécessaires à une meilleure intégration professionnelle des personnes diplômées hors Québec;
 - analyser les commentaires de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec sur le document visant à baliser les zones d'intervention interdisciplinaires en agroforesterie entre les agronomes et les ingénieurs forestiers.
 - développer une ligne directrice concernant les éléments de validation d'un bilan alimentaire et du processus de caractérisation.
- Compléter la composition de certains comités de l'Ordre nommés par le conseil d'administration.
- Approuver la réalisation d'activités de formation continue.

- Recommander au conseil d'administration d'adopter la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle* qui comprend le *Plan de phytoprotection*.
- Convenir que l'Ordre accepte l'invitation du groupe de pilotage de la *Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux* à collaborer à une action collective dans le dossier de l'antibiorésistance.
- Renouveler l'entente de partenariat jusqu'en 2018 avec l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour permettre aux agronomes l'accès à des activités de formation continue.

Administration et budget

- Recommander au conseil d'administration l'adoption du budget 2015-2016.
- Recommander au conseil d'administration de proposer une hausse de cotisation de 8,93 \$ pour le renouvellement du permis d'exercice 2016-2017.
- Recommander au conseil d'administration de proposer à l'assemblée générale annuelle 2015 de l'Ordre de recourir aux services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers 2015-2016.
- Recommander au conseil d'administration de recourir aux services de La Capitale assurances générales inc. pour le service en assurance responsabilité professionnelle pour les membres de l'Ordre.
- Mandater une firme pour définir un cahier de charges qui servira à effectuer un appel d'offres pour la mise en place de nouvelles solutions technologiques.
- Recommander au conseil d'administration de retenir les services de la firme Gestisoft pour la mise en place de nouveaux systèmes de gestion intégrée des membres, du CMS et du site Web.

Communications et relations publiques

- Recommander au conseil d'administration de modifier la programmation des congrès annuels de l'Ordre.
- Approuver ou refuser les offres de partenariats, selon les ressources financières de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au 1^{er} avril 2015, 3 367 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre.

- 180 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
- 2 radiations temporaires ont été imposées par le conseil de discipline.
- 3 membres à vie ont démissionné du tableau.
- 59 membres se sont réinscrits.
- 112 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 28 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation et 3 sont devenus membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'*Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles* (ARM).
- 1 permis temporaire a été délivré, 2 membres ont changé de statut passant de « permis temporaire » à permis régulier.

- 2 permis temporaires ont été renouvelés.
- 1 permis restrictif temporaire a été délivré.
- 7 membres sont décédés.

Ainsi, en date du 31 mars 2016, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 349 agronomes.

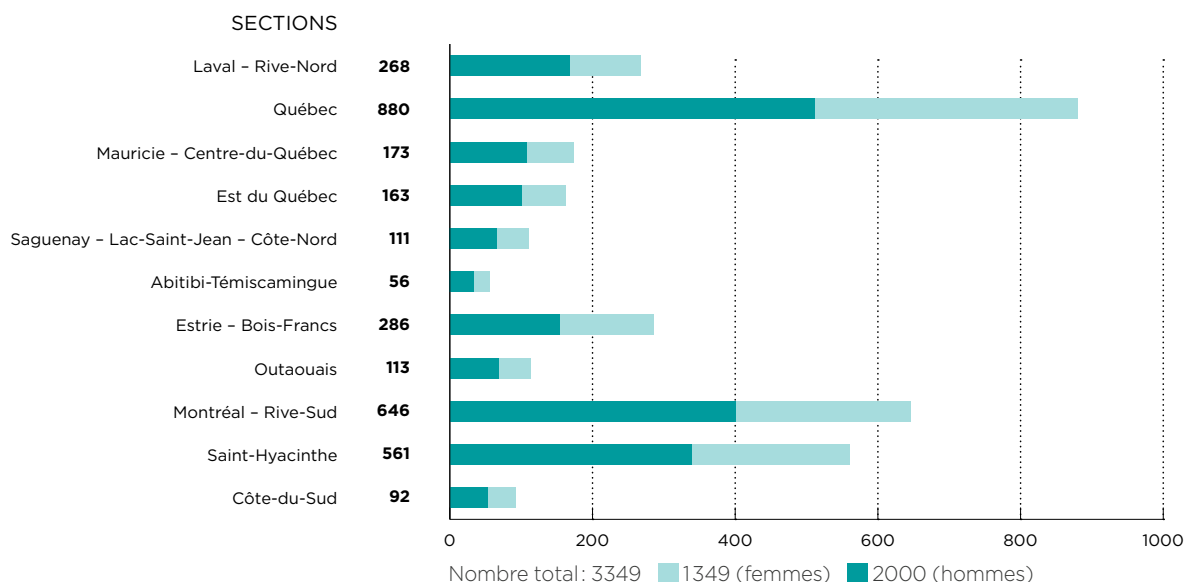
Le montant de la cotisation pour 2015-2016 était de 535,36 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le droit de pratique était le 31 mars 2016.

Les frais de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquis hors du Québec étaient de 165,52 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier au montant de 93,98 \$ ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 261,34 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier au montant de 93,98 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

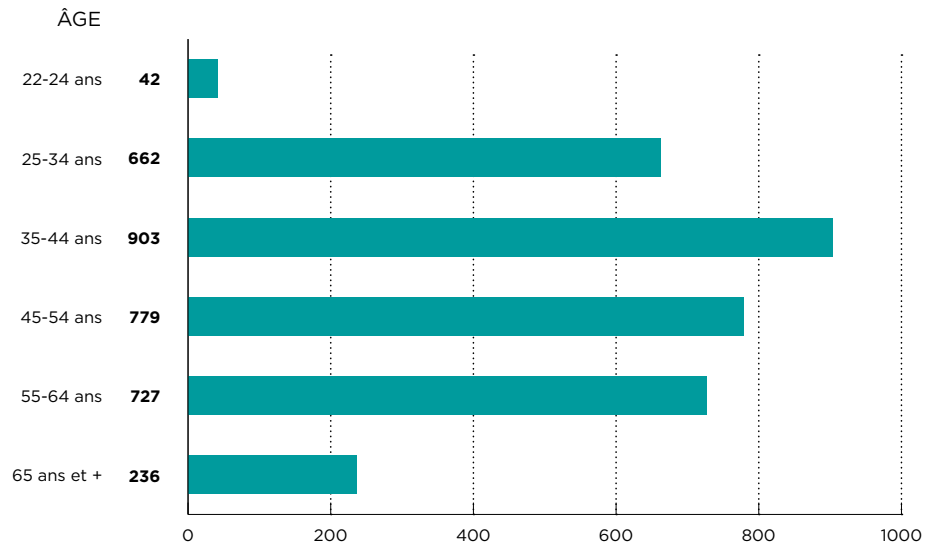
CLASSE DE COTISATION	NOMBRE	MONTANT
Régulier	2 860	535,36 \$
Rabais parental	144	178,45 \$
Jeune agronome (printemps)	20	267,68 \$
Jeune agronome (automne)	59	133,84 \$
Retraité	143	178,45 \$
Invalide	7	178,45 \$
Membre à vie	116	0 \$

RÉPARTITION DE TOUS LES MEMBRES PAR SECTION, SELON LE SEXE, AU 31 MARS 2016*

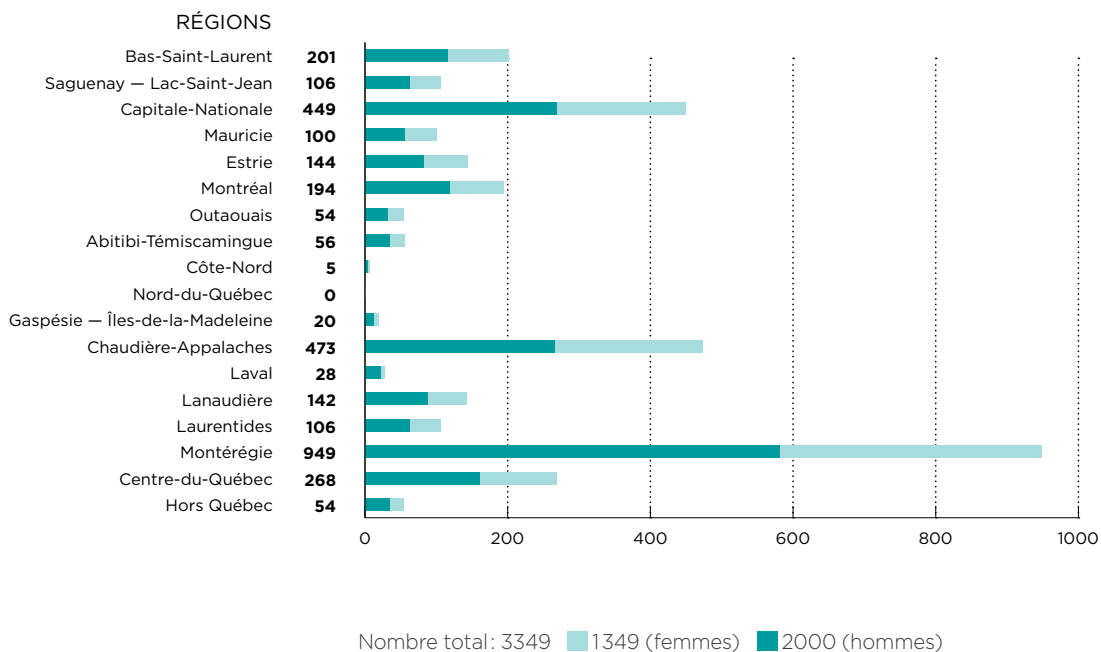


RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TRANCHES D'ÂGE AU 31 MARS 2016*

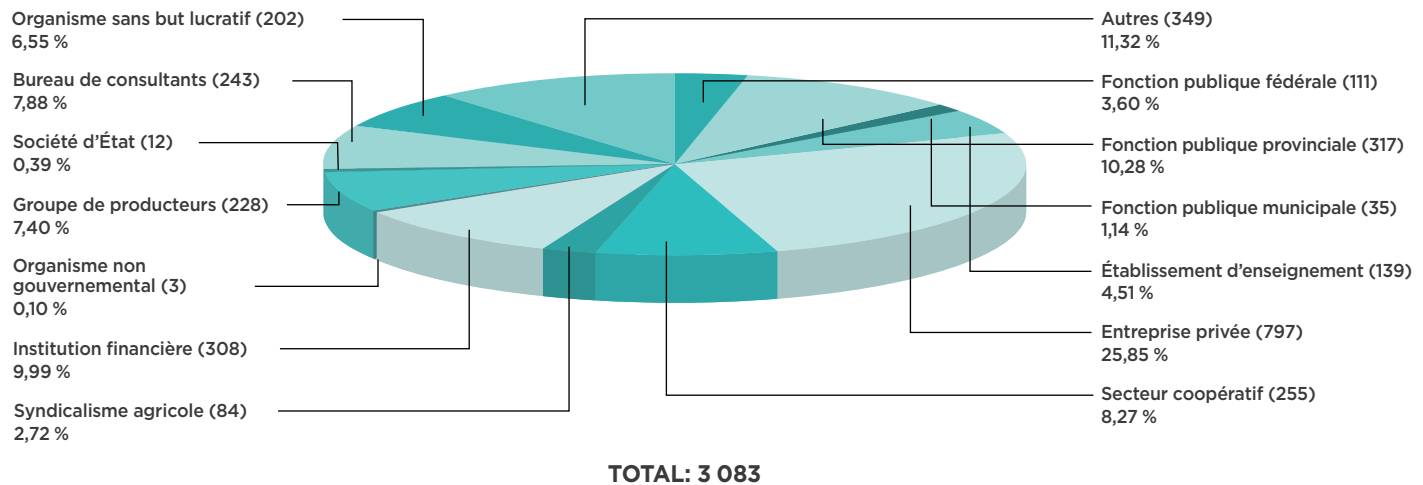


RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2016*

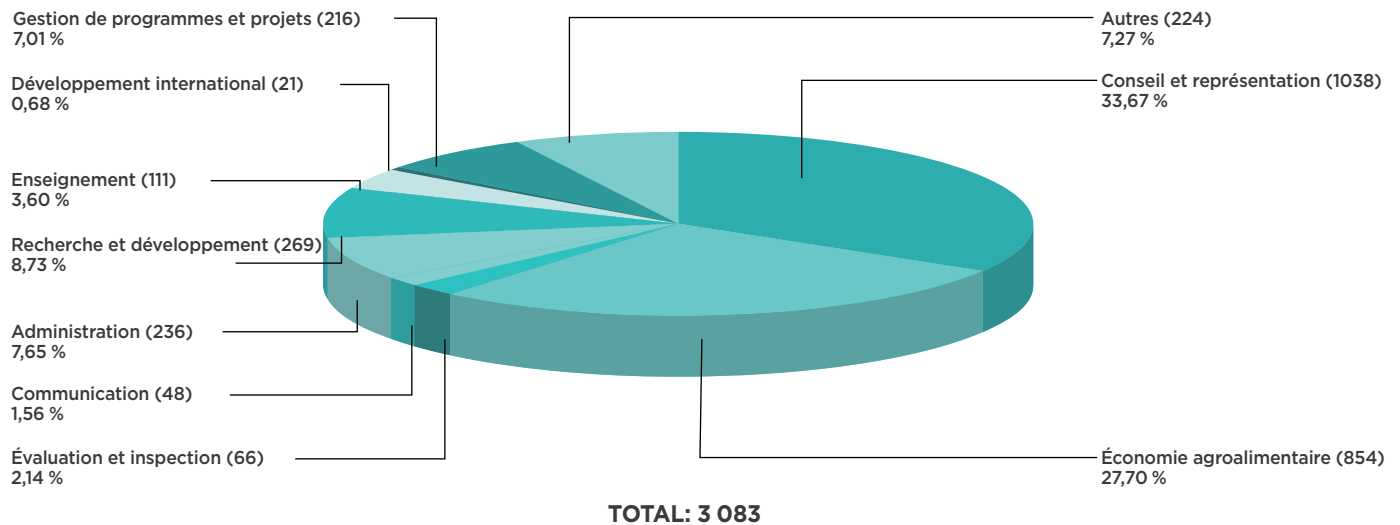


* Ces statistiques ne comprennent pas les membres inscrits au tableau d'honneur.

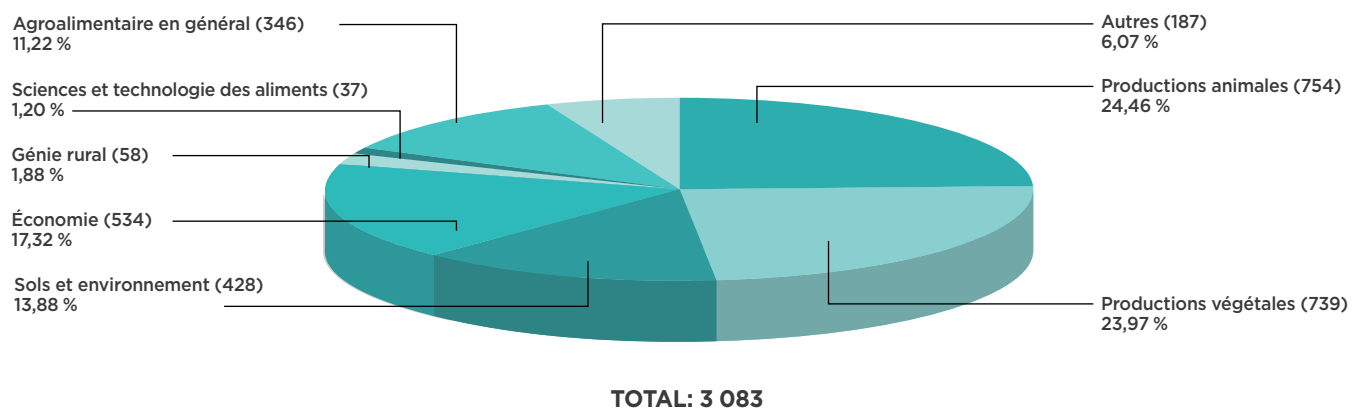
RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS PAR TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2016




RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS PAR DOMAINE D'INTERVENTION AU 31 MARS 2016



RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS PAR CHAMP D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2016





Activités en lien
avec le contrôle de

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

FORMATION DES AGRONOMES

Le comité de la formation des agronomes est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes.

Au cours de l'année 2015-2016, le comité a tenu une réunion durant laquelle il a étudié divers cours offerts par les universités Laval et McGill. À cette occasion, il a été recommandé au conseil d'administration d'ajouter les cours suivants à la *Liste des crédits agronomiques* de l'Ordre :

Université Laval:

- SLS 1000 – Science du sol (3 crédits)
- SLS 1300 – Chimie des sols (3 crédits)
- SLS 2302 – Géographie des sols (3 crédits)
- GAE 1004 – Processus des systèmes sol-eau (3 crédits)
- PLG 4054 – Production de biomasse agricole à des fins énergétiques (3 crédits)
- AGF 4001 – Agroforesterie tempérée (3 crédits)

Université McGill:

- PLNT 305 – Plant Pathology (3 crédits)
- SOIL 331 – Environmental Soil Physics (3 crédits)

Le comité a également recommandé la mise à jour de la liste des crédits agronomiques des cours des deux universités. Ces deux recommandations ont été entérinées par les administrateurs.

ADMISSION

L'examen d'admission de l'Ordre des agronomes du Québec est l'étape obligatoire, après la fin des études, par laquelle un aspirant agronome obtiendra son permis d'exercice et le titre d'agronome, et ce, selon les termes du *Règlement sur l'admission à la pratique de la profession d'agronome*.

Des 3 sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'année, 2 ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Le taux de réussite moyen a été de 81 %, avec 114 candidats admis. Le verdict de l'examen étant la réussite ou l'échec, toutes les demandes reçues ont fait l'objet d'une décision. Des 114 admis, 2 personnes ont obtenu un permis temporaire pour exercer la profession au Québec, le temps de réussir l'examen de français exigé en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*.

Il est à noter qu'à l'intérieur de cette cohorte, 3 permis réguliers ont été délivrés à des candidats admissibles à l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle* (ARM) entre la France et le Québec.

En lien avec la planification stratégique de l'Ordre, le comité d'admission s'est réuni une seule fois en 2015-2016 pour bonifier et mettre à jour les outils utilisés dans le processus d'admission. Le comité a également échangé sur un projet de mise en place d'un nouveau statut membre-étudiant de l'Ordre à l'intention des aspirants agronomes éligibles à l'examen d'admission à la profession.

Au cours de l'année 2015-2016, 4 séances d'information portant sur les modalités et la préparation à l'examen d'admission ont été tenues à l'intention de tous les aspirants agronomes.

- Deux séances tenues aux bureaux de l'Ordre pour les candidats en préparation à l'examen d'admission, soit en septembre 2015 et en mars 2016.
- Une séance tenue auprès des étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement (FSAE) de l'Université McGill.
- Une séance tenue auprès des diplômés étrangers de l'organisme montréalais Carrefour BLÉ, lequel a pour mission l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante, dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire

L'Ordre a également été présent aux Journées carrière de ces deux facultés afin d'informer les étudiants sur le processus d'admission.

Les tableaux qui suivent résument les différentes demandes d'admission et leur résultat.

TABLEAU 1: SYNTHÈSE DES DEMANDES D'ADMISSION EN 2015-2016

	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Candidat ayant obtenu au Québec un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen d'admission de l'Ordre)	109	94	15
Candidat ayant obtenu un diplôme en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications	3	3	0
Candidat ayant obtenu une équivalence de l'Ordre			
A) Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de diplôme») (voir tableau 2)	26	15	11
B) Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de formation» hors Québec) (voir tableau 3)	1	1	0
C) Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé au Québec (appelée «équivalence de formation» au Québec) (voir tableau 3)	1	1	0
TOTAL	140	114	26

TABLEAU 2: RECONNAISSANCE FONDÉE SUR UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE «ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME»), SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2015-2016

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	0	0	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UNION EUROPÉENNE				
en France	1	1	0	
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	
AILLEURS				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	25	14	11	0
Total hors du Canada	26	15	11	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (SUITE)

TABLEAU 3: RECONNAISSANCE FONDÉE SUR LA FORMATION GLOBALE ACQUISE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE «ÉQUIVALENCE DE FORMATION»), SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2015-2016

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	1	1	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UNION EUROPÉENNE				
en France	0	0	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	1	1	0	0
Total hors du Canada	1	1	0	0

TABLEAU 4: DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS (ARM)

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UNION EUROPÉENNE				
en France (règlement pris en vertu de l'article 93 c2 (ARM))	3	3	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
Total hors du Canada	3	3	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

TABLEAU 5: DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	1	1	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types, en vertu de lois particulières, s'il y a lieu	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

ÉQUIVALENCES

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome¹.

Le comité des équivalences s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2015-2016 pour réaliser 52 analyses de dossiers (28 analyses de dossiers d'équivalence de diplôme et 24 analyses de dossiers d'équivalence de formation).

Le comité a fait des recommandations au comité exécutif sur 38 dossiers (28 équivalences de diplôme, 3 équivalences de formation, 6 cheminements de formation et 1 équivalence accordée en partie).

Le comité a effectué 19 analyses de dossiers de candidats ayant étudié au Canada et a réalisé 6 analyses de dossiers de cheminement de formation.

Le personnel de l'Ordre a répondu à 118 demandes d'information reçues et a rencontré quelque 45 candidats pour les guider dans la préparation de leur dossier.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME 2015-2016 DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	EN COURS**
Au Canada	0	1*	0	0
Hors Canada	27	27	0	0
TOTAL	27	28	0	0

* Reçue en 2014-2015

** Dossier analysé en attente d'un complément d'information

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

28

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION 2015-2016 ACQUISE AU QUÉBEC ET HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	EN COURS***
Du Québec	7	2*	0	0	7
Du reste du Canada	1	0	0	0	1
Hors Canada	2	1**	1	0	1
Total	10	3	1	0	9

* Reçues en 2012-2013 et en 2013-2014

** Reçue en 2012-2013

*** Dossiers analysés en attente d'un complément d'information

¹ Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION 2015-2016 ACQUISE HORS QUÉBEC, ACCEPTÉES EN PARTIE QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Stage	0	0
Autre	0	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC, ACCEPTÉES COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	1
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autre	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

4

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES

Au cours de l'année financière 2015-2016, l'entente conclue entre l'Ordre et le courtier BFL Canada risques et assurances inc., par laquelle Royal Sun Alliance a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle s'est poursuivie et 548 agronomes sont assurés par cette firme, dont 222 exercent à leur compte.

L'Ordre a convenu, avec l'assureur, d'un contrat qui établit un régime d'assurance responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, dont la couverture d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par sinistre jusqu'à 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Cependant, les agronomes concernés n'ont pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre. Ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs à condition de satisfaire aux conditions du règlement.

Voici la répartition des membres inscrits à la fin de l'exercice ainsi que le montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie :

Annexe I – Preuve d'assurance: 557 agronomes ont souscrit à une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres auprès de la firme Royal Sun Alliance ou d'autres assureurs.

Annexe II – Déclaration de l'employeur: 1 398 agronomes ont déclaré, aux fins du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, que leur employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise par l'agronome à leur emploi dans l'exercice de ses fonctions.

Annexe III – Demande d'exemption: 1 397 agronomes ont demandé d'être exemptés de l'obligation de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle comme prévu par l'article 1 du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* et ont affirmé solennellement qu'ils répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- 890 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre mais ne posent en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q., c. -12);
- 331 agronomes sont au service exclusif du gouvernement du Québec et nommés ou rémunérés suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1);
- 41 agronomes sont au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé ou rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine public ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;

- un agronome est au service exclusif de l'Assemblée nationale du Québec, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève ou sont eux-mêmes une telle personne;
- aucun agronome n'est au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la *Loi sur l'exécutif* (L.R.Q., c. E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (L.R.Q., c. A 23.1);
- 106 agronomes sont au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la « fonction publique » au sens de l'article 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (L.R.C. 1985, c. P 35), des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la *Loi sur la défense nationale* (L.R.C. 1986, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionnée dans les annexes de cette loi;
- 27 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre et posent les actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q. c. A-12) exclusivement à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, en application du paragraphe d de l'article 93 du *Code des professions* ne prévoit pas de classe de membres.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions. Les agronomes concernés ont l'obligation de remplir la déclaration à cet effet d'ici le 31 décembre 2016. Au 31 mars 2016, trois agronomes qui exercent en société par actions ont rempli leurs obligations en vertu de ce règlement.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

FORMATION CONTINUE

L'Ordre des agronomes du Québec a une *Politique de formation* continue qui a été adoptée par le conseil d'administration en 2014; celle-ci se terminera le 31 mars 2017.

Les membres du comité de formation continue se sont réunis une fois à la fin de l'année financière 2015-2016 afin de discuter notamment de son mandat et de la *Politique de formation* continue venant à échéance le 31 mars 2017.

Le tableau ci-dessous présente uniquement les activités de formation continue organisées par l'Ordre en 2015-2016.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'ORDRE EN 2015-2016

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Préparation à l'inspection professionnelle (capsule vidéo et présentation)	0,75	100*
Congrès 2015 – Zoom sur l'agro-technologie (conférences du jeudi 15 octobre 2015)	2	131
Congrès 2015 – Zoom sur l'agro-technologie (conférences du vendredi 16 octobre 2015)	6,5	228
Formation MRF (présentations sur la mise à jour du <i>Guide sur le recyclage des MRF 2015</i>) (20 janvier 2016) – En salle	5,5	44
Formation MRF (présentations sur la mise à jour du <i>Guide sur le recyclage des MRF 2015</i>) (20 janvier 2016) – En webconférence	5,5	44
Formation MRF (présentations sur des aspects agronomiques et professionnels) (21 janvier 2016) – En salle	5,5	47
Formation MRF (présentations sur des aspects agronomiques et professionnels) (21 janvier 2016) – En webconférence	5,5	45
<i>Code de déontologie des agronomes</i> (28 janvier 2016)	3,5	24
La prestation de services professionnels en agronomie (28 janvier 2016)	2,75	23

* Évaluation

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme de surveillance générale publié par le conseil d'administration dans l'édition du 23 septembre 2015 de l'*Agro Express*.

Programme 2015-2016 de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle

1. Au moins 105 agronomes seront sélectionnés par le comité d'inspection professionnelle pour être inspectés en 2015-2016 en faisant l'objet d'une visite par un inspecteur de l'Ordre.

La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2010 pour les inspections individuelles;
 - être membre régulier pour les visites d'inspection regroupées, sans restriction de temps relativement à une visite d'inspection antérieure;
 - produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
 - donner ou analyser des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricole, en surveiller la prestation;
 - produire, modifier ou en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore;
 - réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en aménagement et conservation des sols;
 - produire ou surveiller la production ou analyser les recommandations en régie des terrains de golf;
 - être à son compte depuis au moins 1 an.
2. Tous les membres admis au cours de l'année 2015-2016, soit 114 agronomes, ont reçu un questionnaire intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'Ordre. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment complété au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 60 % recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence

INTERVENTIONS DU CIP

En conformité avec le programme 2015-2016 de surveillance générale du CIP, 236 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle ont été envoyés, incluant aux 114 nouveaux admis et aux 16 membres qui ont procédé à leur réinscription au tableau des membres. Par la suite, le CIP a dressé 130 rapports de vérification et a procédé à 104 visites régulières d'inspection dans les domaines agronomiques suivants :

- A. agroenvironnement et régie de la production végétale;
- B. régie de la production animale;
- C. économie, gestion et financement agricoles;
- D. régie des terrains de golf;
- E. conservation et aménagement des sols.

Les statistiques détaillées pour chacun de ces domaines apparaissent à la page 38 de ce rapport. Par ailleurs, 4 membres ont fait l'objet d'inspections particulières.

Le comité, formé de 6 agronomes, a tenu 6 réunions au cours desquelles des décisions ont été prises afin d'aider l'agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public.

Ainsi, l'objectif du programme de surveillance générale fixé a été réalisé comme prévu. En outre, conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*, le comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au comité exécutif à la suite d'inspections particulières.

Visites d'inspection regroupées

La formule des visites regroupées a été renouvelée cette année encore. Au total, six groupes d'agronomes ont été rencontrés par des inspecteurs représentant six employeurs différents dans trois champs d'activités, soit la production végétale, la production animale et la gestion et le financement. Cette formule a permis d'échanger sur les procédures communes (tenue de dossiers, utilisation adéquate de logiciels, etc.) entre agronomes travaillant chez un même employeur. Le CIP a, en outre, recommandé de continuer d'effectuer des visites selon cette approche.

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Cette année la campagne d'inspection professionnelle a couvert cinq champs d'activité de la pratique professionnelle et elle a été étendue aux professionnels du domaine de la régie des terrains de golf.

Globalement, le nombre d'inspections professionnelles a suivi la même tendance haussière que les années précédentes avec une augmentation du nombre d'inspections régulières, de l'ordre de 2 %,

comparativement à l'année précédente. Le nombre d'inspections particulières et les auditions restent comparables à l'année dernière.

Les principaux constats du comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

Agroenvironnement et régie de la production végétale

Une nette amélioration dans la compétence des agronomes a été observée concernant la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) comparativement aux années 2009, 2010 et 2011. Le nombre d'inspections particulières et d'auditions a diminué de façon importante, passant de 15 inspections particulières en 2009-2010 à seulement 3 en 2015-2016, alors qu'il est passé de 11 auditions en 2009-2010 à une seule audition en 2015-2016.

En ce qui concerne les agronomes œuvrant dans la vente d'intrants, les principaux manquements observés sont liés à la tenue du dossier et au respect partiel des recommandations liées au PAEF. Le comité d'inspection professionnelle a recommandé d'augmenter le nombre d'inspections régulières dans ce champ d'activité.

Régie de la production animale

Un des constats observés dans ce champ d'activité est lié aux agronomes qui œuvrent dans le domaine de la vente d'intrants. Ces derniers ont une compréhension inexacte de la portée d'un acte agronomique. Plusieurs d'entre eux ont une perception erronée selon laquelle ils ne posent pas d'actes agronomiques. La *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes posés en production animale* constitue le guide de référence à utiliser pour confirmer si un agronome pose des actes agronomiques ou non.

L'absence fréquente d'une procédure écrite concernant la surveillance des actes agronomiques que doit effectuer le membre de l'Ordre lorsque ces actes sont posés par des technologues ou des techniciens ainsi que certaines lacunes en lien avec la tenue de dossiers ont été observées au cours de cette campagne d'inspection. Parmi ces constats, notons les éléments du mandat, le motif de la consultation, et les attentes du client.

Économie, gestion et financement agricoles

Dans le domaine de la gestion, les dossiers sont généralement complets et bien documentés. Le « cahier de charges » requis par les autorités gouvernementales pour le paiement des honoraires a largement favorisé ces améliorations.

Dans le domaine du financement, les dossiers en analyse financière sont plus complets alors que ceux en analyse technico-économique demeurent insuffisants en regard de l'acte agronomique posé par le professionnel. Conséquemment, le diagnostic commente peu les forces et les faiblesses sur le plan technico-économique, limitant ainsi l'analyse des risques associés à l'entreprise.

Régie des terrains de golf

Les agronomes inspectés dans ce domaine se concentrent davantage sur les aspects du choix et de l'utilisation des pesticides. La démarche environnementale en lien avec le terrain (cours d'eau, lacs, pentes, achalandage, etc.) est souvent négligée. Les aspects de l'application réglementaire sont bien documentés et respectés.

Conservation et aménagement des sols

Les inspections ont montré que les guides de bonne pratique sont souvent mal compris par les agronomes. La démarche et la recherche de solutions alternatives ne sont pas bien documentées ni comprises.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

- A. agroenvironnement et régie de la production végétale;
- B. régie de la production animale;
- C. économie, gestion et financement agricoles;
- D. régie des terrains de golf;
- E. conservation et aménagement des sols (nouveau).

APERÇU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2015-2016

INSPECTION PROFESSIONNELLE	CHAMPS D'ACTIVITÉ					TOTAL
	A	B	C	D	E	
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	35	29	31	4	5	104
Analyse de dossiers transmis par la poste	8	0	0	0	0	8
Questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle et sur la pratique professionnelle en agronomie transmis aux nouveaux membres						236
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP						224
Justifications reçues pour formulaires ou questionnaires non retournés, acceptées par le CIP						12
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite						104
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire						130
INSPECTION PARTICULIÈRE	A	B	C	D	E	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	4	0	0	0	0	4
Rapports d'inspection dressés	4	0	0	0	0	4
AUDITION DEVANT LE CIP	A	B	C	D	E	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	1	0	0	0	0	1

RECOMMANDATIONS DE L'ANNÉE 2015-2016 DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :	CHAMPS D'ACTIVITÉ					TOTAL
	A	B	C	D	E	
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	0	1
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF						
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle						5
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle						0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)						5

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Le bureau du syndic

Syndic :	Bruno Breton, agr.
Syndic adjoint :	Yvon Caron, agr.
Syndic <i>ad hoc</i> :	Daniel Lussier, agr.
Soutien administratif :	Josée Vaillancourt

Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel ait commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le conseil de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* prévoit qu'« un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic [...] ».

Rappelons que, pour les enquêtes, le personnel du bureau du syndic travaille dans la confidentialité la plus stricte et qu'en vertu du *Code des professions* (art. 121.1), « le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent ».

Les principales activités de l'année

Le tableau suivant présente le bilan des activités du bureau du syndic pour l'année 2015-2016. En comparaison, le nombre de nouvelles enquêtes avait été de 16 l'an dernier et de 19 l'année précédente, pour une moyenne de 15 enquêtes ouvertes par an au cours des 5 dernières années.

En ce qui a trait aux nouvelles enquêtes, 5 dossiers ont été référés au bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP). Il s'agissait de situations de manque de collaboration (2), de carences dans l'application du *Code de déontologie* ou du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets des agronomes* (2) et enfin, d'une situation potentielle de pratique illégale. Le reste des demandes d'enquêtes (4) sont venues du public. Ces dossiers concernaient principalement le non-respect des règles de l'art, l'intégrité et le manque de respect envers les confrères.

Parmi les enquêtes complétées, 3 ont fait l'objet d'une plainte déposée devant le conseil de discipline de l'Ordre. Dans la majorité des enquêtes, le syndic et le syndic adjoint ont relevé des infractions pour lesquelles il s'en est suivi des avertissements et des recommandations aux agronomes concernés afin d'éviter que des situations similaires ne se répètent. Précisons qu'au cours de cette année, aucun dossier n'a été référé au comité d'inspection professionnelle pour des vérifications sur les compétences.

Par ailleurs, compte-tenu de la nature des actes reprochés, aucun dossier n'a fait l'objet d'une conciliation entre un demandeur d'enquête et un agronome. En outre, au cours de l'année 2015-2016, aucune demande de conciliation de compte n'a été présentée au bureau du syndic.

Le bureau du syndic a répondu à plusieurs demandes d'information sur les obligations déontologiques des agronomes et notamment à plus de 25 demandes de renseignements précis, venant des membres, visant à régler une situation délicate en développement avec un client. Par ordre décroissant de fréquence, les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande ont été :

- manque d'intégrité;
- non-respect des règles de l'art et des normes de pratique;
- demande d'accès au dossier par un client;
- relation avec les clients (art. 23 et autres);
- relation avec les collègues (notamment, manque de respect et de collaboration);
- conflit d'intérêts;
- facturation des actes agronomiques, honoraires et perception des comptes.

De plus, le syndic répond à une demande du conseil d'administration à l'effet de déposer, trois fois par année, un rapport indiquant le nombre de dossiers ouverts et fermés ainsi que les sujets faisant l'objet de demandes d'enquêtes, et ce, par champ d'activité et de priorité. Enfin, le syndic rencontre annuellement les administrateurs afin de présenter l'état de la situation administrative du bureau du syndic et il transmet en cours d'année au besoin, des notes au sujet de situations particulières à porter à leur attention.

Une constatation intéressante

Au fil des enquêtes menées par le bureau du syndic et des demandes de renseignements reçues cette année, nous avons observé un élément intéressant. Nous sommes forcés de constater qu'il y a une certaine confusion chez des membres entre les obligations administratives imposées par l'employeur et les obligations déontologiques envers le client. Cette confusion a été à la source de plusieurs situations et

questionnements concernant notamment les contrats de services professionnels, la facturation, le droit d'accès du client à son dossier et le droit de rétention d'un document par l'agronome. Il serait peut-être intéressant à ce sujet de rappeler aux agronomes l'existence de la formation de l'Ordre intitulée « La prestation de services professionnels en agronomie » qui répond à beaucoup des questions qui nous ont été posées.

Bruno Breton, agr.
Syndic

DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU SYNDIC EN 2015-2016	NOMBRE
Dossiers demeurés ouverts au 1 ^{er} avril 2015	26
Dossiers ouverts durant la période	9
Total de membres visés par ces dossiers	9
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers fermés durant la période	16
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période*	13

*Au 1^{er} avril 2015, six dossiers avaient été maintenus dans la catégorie des « dossiers ouverts » par erreur. La correction a été apportée au cours du mandat 2015-2016.

DÉCISIONS	NOMBRE
De porter plainte	3
De ne pas porter plainte	13

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE (SUITE)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome (ou une personne qui était agronome au moment des faits reprochés) pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne pour chaque cause les agronomes qui y siègent.

M^e Jean-Guy Légaré, président
M^e Pierre Linteau, président suppléant

Le Tribunal des professions entend les appels des décisions rendues par les conseils de discipline des ordres.

Les tableaux suivants résument les activités de 2015-2016.

NOMBRE DES MEMBRES

17

Les membres suivants ont siégé en 2015-2016 :

Yvan Beaudin, agr.
Luc Béland, agr.
Jacques R. Forget, agr.
Raymonde Fortin, agr.
Donald Hains, agr.

NOMBRE D'AUDIENCES DU CONSEIL

5

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Nature des plaintes*		
Entrave au travail du syndic	1	0
Avoir omis de respecter une limitation d'exercice, de s'acquitter de ses obligations professionnelles et avoir signé un plan agro-environnemental malgré sa limitation d'exercice	1	0
Avoir donné des avis ou conseils incomplets		
Ne pas avoir respecté les normes généralement reconnues et les règles de l'art	1	0
Avoir engagé une relation amoureuse et entretenu des liens intimes et/ou sexuels avec son client		
Avoir omis de sauvegarder son indépendance professionnelle et avoir été en conflit d'intérêt en entreprenant une relation amoureuse avec son client	1	0

* Aux fins de ce tableau, le mot «plainte» réfère à un chef d'infraction contenu à la plainte au sens du Code des professions.

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	0
Toute autre décision	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Nature de la sanction	
Radiation temporaire et amendes	1
Radiation temporaire, amendes et réprimandes	1

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS	NOMBRE	
	RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL
Nature de la recommandation ou de la décision		
NIL	NIL	NIL
Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2	

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction, dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE (SUITE)

RÉVISION (des décisions du syndic)

Mandat du comité

À la requête du demandeur d'enquête, le comité de révision donne son avis sur la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un agronome.

Le comité est composé de trois membres, deux agronomes et le troisième est désigné par l'Office des professions du Québec.

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Les tableaux suivants détaillent les activités du comité de révision pendant l'année 2015-2016.

RÉUNIONS	NOMBRE
	1

DEMANDES D'AVIS	NOMBRE
Reçues	2
Présentées hors délai	0

AVIS RENDUS	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL DE L'AGRONOMIE ET À L'USURPATION DU TITRE D'AGRONOME

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre si elle croit qu'une personne qui n'est pas agronome a posé un acte réservé aux membres de l'Ordre ou a utilisé un titre permettant de croire qu'elle est agronome.

Au cours du dernier mandat, sept enquêtes ont été complétées, dont une pour exercice illégal et six pour usurpation de titre. Aucune d'elles n'a mené à des poursuites. Aucun jugement n'a été rendu.

A man with short brown hair and a light beard is standing in a cornfield. He is wearing a blue quilted vest over a blue denim shirt. He is holding a silver laptop in his left hand and examining a green corn leaf with his right hand. The background is filled with tall corn stalks and green leaves.

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président : Richard Dessureault, agr.
Secrétaire-trésorier : Mario Alain, agr.
Conseillers : René Binet, agr.
Carolyne Bouffard, agr.
France Carrière, agr.
Éric Joly, agr.
Haithem Limam, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Durant l'année 2015-2016, j'ai représenté l'Ordre et les agronomes de la région au comité d'harmonisation de la municipalité de Lorrainville. Ce comité est issu d'un projet d'implantation de deux maternités porcines à Lorrainville et de plusieurs autres maternités porcines sur le territoire du Témiscamingue. À cet effet, nous nous sommes réunis à cinq reprises afin d'obtenir des renseignements sur le projet global des fermes Boréales et d'Olymel, sur le profil hydrologique de la municipalité, les mesures d'atténuation reconnues, les distances séparatrices, etc.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises et a tenu une réunion d'information.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

La section a organisé une séance d'information où deux agronomes sont venus discuter avec les participants. Ainsi, l'agronome Monia Jacques, qui est aussi agente de développement agroalimentaire de la MRC, a présenté le plan de développement de la zone agricole du Témiscamingue alors que l'agronome Étienne Hardy, qui occupe le poste de directeur de projet chez Olymel, a présenté le projet d'implantation des maternités collectives des Fermes Boréales.

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas chômé durant la dernière année. Les défis ont été nombreux, et fort variés. L'année 2016-2017 s'annonce tout aussi occupée.

Richard Dessureault, agronome
Président du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président :	Vital Nault, agr.
Vice-président :	Marc Montpetit, agr.
Secrétaire :	Michel Lemay, agr.
Trésorier :	Mino Adjin, agr.
Conseillers :	Richard Miville, agr. Romain Rioux, agr. Poste vacant

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Encore cette année, le président de la section a eu le privilège d'accueillir les nouveaux agronomes qui travaillent sur le territoire de la section de la Côte-du-Sud lors des séances d'assermentation organisées par la direction de l'Ordre.

De plus, nous avons organisé un dîner causerie au restaurant Café Azimut, avec le président de l'Ordre des agronomes, M. René Mongeau. Huit membres de la section se sont joints à la discussion.

J'ai eu à référer à certains membres de la section un étudiant du Cégep de Matane qui voulait augmenter ses connaissances et obtenir des réponses précises sur les grands enjeux de l'agroalimentaire québécois.

Il en fut de même concernant quatre étudiants de France qui désiraient effectuer un stage de 3 à 4 semaines au Québec.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section a tenu sept réunions durant l'année.

Les administrateurs ont effectué la gestion administrative des finances de la section.

Ils ont planifié les activités sociales et professionnelles des membres pour l'année.

Ils ont répondu aux demandes du milieu, incluant la participation à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'Union des producteurs agricoles (UPA), le souper Méritas de la section régionale de l'UPA et la reconnaissance des bénévoles du milieu.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 6 novembre 2015, il y a eu le souper de reconnaissance des 25 années agronomiques de trois de nos membres et l'activité de bienvenue des nouveaux agronomes admis au cours de l'année.

Nous avons tenu une activité sociale style 5 à 7 à Montmagny, le 8 octobre 2015, où une dizaine de membres sont venus. Celle prévue à Saint-Pascal, en février 2016, a été décommandée en raison d'une tempête hivernale.

Madame Pascale G. Malenfant, professionnelle et chargée de projet à Biopterre, a présenté une conférence intitulée «La mycologie et les produits forestiers non ligneux en développement en Côte-du-Sud», le 28 avril 2016, lors de notre assemblée générale de section tenue au restaurant Cap Martin.

Nous avons souligné le lauréat du prix de l'Agronome engagé dans sa communauté, M. Gervais Darisse, agronome retraité et maire de Saint-André de Kamouraska.

REMERCIEMENTS

Je veux témoigner ma reconnaissance à tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité et leur implication. Je remercie tous les agronomes qui ont participé à l'une ou l'autre des activités sociales.

Je remercie les membres du conseil qui ont terminé leur mandat de deux années de service: Marc Montpetit et Mino Adjin et je termine aussi mon mandat de deux années.

Je remercie également les administrateurs du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec pour leurs conseils et leur soutien.

C'est un réel plaisir d'être à votre service.

Vital Nault, agronome
Président du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Présidente :	Brigitte Fortin, agr.
Vice-président :	Marc Tétreault, agr.
Trésorier :	François Des Lauriers, agr.
Secrétaire :	Julie Potvin, agr.
Conseillers :	Jérôme Caron, agr. Louis Roy, agr. Martial Tremblay, agr.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE

Pour ma première année en tant que présidente, mes activités pour 2015-2016 se sont concentrées principalement aux réunions du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec et de la section de l'Est du Québec. J'ai également participé à quelques événements régionaux. Certains administrateurs ont également été présents lors d'activités régionales.

RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA SECTION

Les membres du conseil se sont réunis à cinq reprises au courant de l'année 2015-2016. Les rencontres se sont faites avec la collaboration des FUPA du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour bénéficier de la visioconférence, à quatre reprises. Nous avons été ainsi en mesure d'échanger avec nos confrères de la Gaspésie tout en minimisant les frais.

Le conseil d'administration a décidé d'orienter ses actions en lien avec le plan stratégique de l'Ordre, soit d'augmenter le rayonnement des agronomes et de leurs rôles en région. Différentes possibilités ont été analysées. Un communiqué de presse a été publié dans les journaux pour présenter le nouveau CA et une autre publication est prévue à la fin avril pour présenter les nouveaux agronomes admis à l'automne 2015 et au printemps 2016. De plus, le CA a opté pour la promotion de nos membres agronomes - entrepreneurs via le journal *Action de l'Est* et éventuellement un journal de Rivière-du-Loup. Les diffusions seront plus importantes au courant de l'année 2016-2017, puisque le contact avec le journaliste a eu lieu en février 2016, seulement.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

Participation à la Table de concertation de l'agroalimentaire du Bas-St-Laurent (TCABSL).

Monsieur Isidore Charron a représenté la section de l'Est du Québec en siégeant comme président de la Table et comme participant à trois comités y découlant, soit : « Comité sol », « Comité des TAD (terres agricoles dévalorisées) » et « Comité production et transformation ».

13 août 2015

Tournoi de golf de l'agroalimentaire, 11^e édition

Plusieurs membres du CA y ont collaboré ainsi que M. Isidore Charron en tant que responsable. Le tournoi a généré un profit de 1 909 \$. Le conseil d'administration a décidé de remettre 700 \$ à la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (remis par M^{me} Brigitte Fortin, le 16 janvier 2016) et 200 \$ à la relève agricole de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (remis par M. Marc Tétreault, le 22 janvier 2016). Le solde des profits a été réservé pour la promotion de notre relève agronomique et de nos membres entrepreneurs.

13 septembre 2015

Journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'Union des producteurs agricoles

Plusieurs d'entre nous ont participé à cet important rendez-vous avec nos entrepreneurs agricoles, nos confrères et consœurs agronomes et la population en général. Madame Marie-Claude Labrie et M. Jérôme Caron ont arboré les banderoles de l'Ordre, section Est du Québec sur deux sites d'entreprises de la région.

3 et 18 novembre 2015

Colloque en gestion agricole

Contribution de la section pour l'accréditation d'une formation continue pour deux colloques en gestion. Une accréditation de 4 h 15, le 3 novembre 2015, au Bas-Saint-Laurent et une accréditation de 4 h, le 18 novembre 2015, en Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, dans la catégorie A.

7 novembre 2015

Participation au gala « Coup de Cœur » Bas-Saint-Laurent organisé par les Agricultrices du Bas-Saint-Laurent.

26 novembre 2015

5 à 7 - Rencontre du président, M. René Mongeau

Monsieur Mongeau est venu nous entretenir des principaux dossiers chauds traités à l'Ordre. Celui de la phytoprotection a occupé une bonne partie de la présentation. Les 19 agronomes présents se sont vu accrédi-ter 2 heures de formation continue dans la catégorie A.

Décembre 2015

Participation à un souper au Café St-Pierre à Bic, organisé par Tourisme Rimouski qui nous rappelle que Rimouski possède les installations, l'accueil et l'organisation pour recevoir des congrès d'envergure provinciale.

12 février 2016

Anti-Gala

Remise d'un prix à notre consœur, M^{me} Valérie Simard, comme intervenante impliquée dans son milieu. Valérie s'implique beaucoup et elle est très appréciée par les producteurs et ses pairs.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les administrateurs de la section pour leur excellente implication. De plus, j'apprécie grandement la confiance que tous les membres nous accordent. Je remercie également les administrateurs du CA et le personnel de l'Ordre.

Brigitte Fortin, agronome
Présidente du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président :	Rémi Lafond, agr.*
Vice-présidente :	Lyne Desnoyers, agr.*
Secrétaire-trésorier :	Christian Giroux, agr.
Administrateurs :	Pierre-Luc Lussier, agr. Guylaine Martin, agr.* Sylvain St-Denis, agr.* Hélène Tremblay, agr.

* En fin de mandat (rééligible)

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Au cours de l'année 2015-2016, j'ai participé à une séance d'assermentation des nouveaux agronomes et la vice-présidente a aussi participé à une autre séance.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De son côté, le conseil de la section s'est réuni à quatre reprises afin de discuter des divers sujets d'intérêt régionaux et ainsi assurer la poursuite de nos activités dans le respect de nos règlements généraux. Au cours de ces rencontres, les administrateurs ont échangé sur les préoccupations des agronomes et tous ont contribué à l'organisation des différentes activités de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 23 avril 2015, plus de 30 agronomes ont participé à la formation portant sur « Les banques de terre ». Deux ressources spécialisées dans le domaine ont dressé un portrait de la situation au Québec. Ce phénomène prend racine lentement et continuera sûrement de faire des petits. Par la suite, les agronomes présents de la section ont pris part aux discussions en assemblée générale, lors de laquelle le vice-président, M. Éric Lavoie, a présenté les principaux enjeux de l'Ordre. Les échanges se sont poursuivis autour d'une dégustation de bières locales et de fromages de la région.

Au début juin, quelques agronomes de la section se sont donné rendez-vous au « Refuge des Brasseurs » à Sherbrooke et au « Noc Noc bar à Tapas » à Victoriaville, pour un 5 à 7. La bonne humeur et la camaraderie étaient de la partie pour favoriser les échanges cordiaux et enrichissants.

Le 28 août, la section tenait, pour une 2^e année consécutive, un méchoui à la Poudrière de Windsor. Nous avons profité du site enchanteur pour souligner de façon remarquable cinq agronomes. Ainsi, trois d'entre eux ont atteint 25 de vie agronomique et deux autres, Bertrand Lachance et Viateur Daoust, qui comptent 50 ans de vie agronomique sont devenus nos jubilaires de l'année.

Près de 80 personnes se sont réunies pour cette occasion. Cet événement a donné lieu à plusieurs échanges très enrichissants entre les générations. Félicitations à ces agronomes et merci aux complices qui nous ont présenté leur parcours très inspirant.

Le 12 novembre, 34 agronomes se sont réunis dans les Bois-Francis pour trois visites agronomiques de grande qualité. Du traitement des boues de désencrage de Cascade à Kingsey Falls aux activités de Vivaco (Coop des Bois-Francis), en passant par un élevage de canards, ce fut une bonne occasion de découvrir la diversité de la région sur le plan agronomique. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de nous recevoir.

Enfin, le 2 février dernier, M. René Mongeau, président de l'Ordre, a rencontré les agronomes de la section. Un peu plus de 50 agronomes ont ainsi pu échanger sur les grands dossiers de l'Ordre, soit une trentaine autour d'un petit-déjeuner à Sherbrooke et une vingtaine lors d'un dîner à Victoriaville. Cette rencontre a été une occasion privilégiée de mieux comprendre les enjeux de notre profession. Je remercie M. Mongeau pour sa disponibilité et son ouverture d'esprit lors de ces échanges qui enrichissent la vie de notre ordre professionnel.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil de notre section pour leur disponibilité et leur participation aux différentes activités professionnelles et sociales de notre section. Grâce à nos différentes activités, ce sont 4,5 heures de formation continue « Bloc A » que nous avons offertes. Je profite de l'occasion pour les remercier sincèrement pour leur appui et leur confiance au cours de cette cinquième année à titre de président de la section.

Nous remercions les membres de la section pour leur participation et pour leur confiance envers le conseil et nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les agronomes qui ont joint la section au cours de l'année.

Rémi Lafond, agronome
Président du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Présidente :	Sylvie Moreau, agr.
Vice-présidente :	Martine Raymond, agr.
Secrétaire :	Hélène St-Louis, agr.
Trésorier :	Patric Ménard, agr.
Administrateurs :	Alain Gobeil, agr. Richard Sénéchal, agr.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs de la section se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année afin de voir à la bonne marche des affaires de la section et d'organiser des activités sociales et professionnelles pour les membres.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

L'année 2015-2016 fut marquée par diverses activités. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles activités permettant à un plus grand nombre d'agronomes de s'impliquer et de participer à la vie de la section. Nous avons eu en tout trois activités :

- Il y a eu, tout d'abord, un souper-conférence « Ces chefs d'entreprises agricoles nouveau genre ». Cette conférence a été donnée par M^{me} Isabelle Charron, agr., du Groupe AGÉCO. Cette activité a eu lieu en marge de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2015 qui s'est déroulée au Club de golf Montcalm de Saint-Ligori.
- Une visite du Vignoble Saint-Gabriel à Saint-Gabriel de Brandon a été organisée le 11 septembre 2015. Nous avons visité ce domaine ainsi que son musée de tracteurs agricoles antiques.
- Une activité sociale a été programmée, soit le match de football universitaire opposant le Rouge et Or de l'Université Laval contre les Carabins de l'Université de Montréal, le 17 octobre 2015.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité, leur participation et leur dynamisme tout au long de l'année 2015-2016, et ce, malgré leur horaire professionnel et personnel respectif souvent très chargé.

L'année 2016-2017 s'annonce tout aussi captivante. En terminant, au nom des administrateurs de la section de Laval - Rive-Nord et en mon nom personnel, je tiens à remercier tous les agronomes qui ont pu participer activement à la vie de la section car, sans votre participation, toutes ces activités n'auraient pas eu lieu. J'espère, par ailleurs, vous revoir en grand nombre aux activités futures que les administrateurs de la section vous proposeront au cours de la prochaine année. Vos suggestions et votre participation sont également les bienvenues.

Merci et grand succès à la nouvelle équipe !

Sylvie Moreau, agronome
Présidente du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président :	Larry Bernier, agr.
Vice-président :	Louis-Simon Desaulniers, agr.
Secrétaire :	Gaëtan Tessier, agr.
Trésorier :	Étienne Marin, agr.
Administrateurs :	Robert Gélinas, agr. (2016-01-26) Amélie Grondin, agr. Sylvie Rheault, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Notre section a eu le privilège d'accueillir le 77^e congrès de l'Ordre, les 15 et 16 octobre 2015. À cet effet, j'ai collaboré au comité organisateur de cet important rendez-vous annuel de notre profession. J'ai aussi représenté notre section à la remise des diplômes de l'École d'agriculture de Nicolet et j'ai eu le privilège d'accueillir les nouveaux membres de notre section lors de deux cérémonies d'assermentation.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de notre section a tenu six séances régulières, dont quatre réunions en personne et deux qui se sont tenues par conférences téléphoniques. De plus, dans le cadre du Congrès 2015, les administrateurs ont contribué à l'organisation et à la tenue du 5 à 7 précédant l'assemblée générale annuelle de l'Ordre, le jeudi 15 octobre 2015.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

- 23 avril 2015 : assemblée générale annuelle de notre section lors de laquelle le directeur général et secrétaire de l'Ordre, Guillaume LaBarre, a présenté les principaux dossiers. Cet événement a été suivi d'un souper.
- 26 février 2016 : activité Vins et fromages tenue à l'Hôtel Montfort de Nicolet. Quelque 36 participants ont pu ainsi souligner les 25 ans de vie agronomique de madame France Trudel, agronome.

REMERCIEMENTS

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, aux succès qu'a connus la section Mauricie – Centre-du-Québec au cours de l'année 2015-2016 et plus particulièrement les membres du conseil d'administration, pour leur magnifique travail.

Larry Bernier, agronome
Président du conseil

MONTRÉAL – RIVE-SUD

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Présidente:	Martine Giguère, agr.
Vice-présidente:	Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Secrétaire-trésorière:	Thérèse Otis, agr.
Administrateurs:	Olivier Lalonde, agr. Anass Soussi-Gouini, agr. Gilles Tremblay, agr.
Nouvel agronome:	Firmo Luiz de Melo Saousa Junior, agr.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

La section de Montréal – Rive-Sud a tenu trois réunions du conseil d'administration, entre juin 2015 et avril 2016. De plus, la section a organisé plusieurs activités: un 5 à 7, une soirée hommage, un souper-conférence et une assemblée générale annuelle. Des administrateurs ont aussi participé aux trois séances d'assermentation des nouveaux agronomes.

Le 5 à 7, une nouvelle activité, s'est déroulé le 15 septembre dernier et a réuni 19 participants. Raymond Leblanc, agr., conseiller en pratique professionnelle de l'Ordre, a expliqué comment l'Ordre élabore ses mémoires. Il a discuté plus particulièrement du mémoire de l'Ordre sur les gaz de schiste.

La soirée hommage souligne les 25 ans de vie agronomique et est l'occasion d'accueillir les nouveaux agronomes. Cette activité a attiré 44 agronomes, dont 6 qui ont atteint 25 ans de vie agronomique et 6 nouveaux membres. La soirée s'est déroulée à l'IRDA à Saint-Bruno-de-Montarville, le 11 novembre 2015. Les participants ont eu la chance de visiter les laboratoires de l'institut et d'en apprendre davantage sur les travaux de recherche en cours. Madame Anne-Marie Granger Godbout, agr. et présidente-directrice générale du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, a aussi présenté son organisme et ses activités.

Depuis plusieurs années, un souper-conférence est organisé conjointement avec la section de Saint-Hyacinthe. Le 16 mars 2016, 91 agronomes ont assisté à 2 conférences. Dans un premier temps, Christian Overbeek, agr. et président des Producteurs de grains du Québec a exposé les risques d'utilisation des pesticides et les défis à venir. Ensuite, Geneviève Labrie, entomologiste au CÉROM a traité de la lutte intégrée et des néonicotinoïdes en grandes cultures.

Afin d'attirer davantage la participation de nouveaux agronomes au congrès de l'Ordre, nous avons également proposé un rabais de 100 \$ à l'inscription. Seulement un agronome, Ahmed Yernek, s'est prévalu du rabais. En plus, la section a élaboré une politique d'appui pour des activités de formation organisées par ses membres et a

alloué un budget de 2 250 \$ (trois bourses de 750 \$). Deux demandes ont été reçues, mais une seule bourse a été versée au Groupe ProConseil de la Montérégie (Michelle Breton, agr.) pour une formation sur l'accréditation intitulée «*Introduction à la certification biologique*».

Lors de l'assemblée générale annuelle du 13 mai 2015, un tirage de prix de présence a permis aux agronomes Yasmina Larbi-Youcef et Manouach Thérasmé de gagner une inscription au congrès 2015 de l'Ordre. La section a également appuyé les candidatures de divers agronomes aux prix de l'Ordre. Deux d'entre eux ont reçu les prix suivants: Suzelle Barrington, pour l'Ordre du Mérite agronomique et Gérald Chouinard, pour la Médaille de distinction agronomique.

La bourse Benoît-Van-Winden de 1 000 \$ a été remise à Florence Audette-Beaulieu, étudiante en Sciences environnementales au Campus Macdonald de l'Université McGill. Instaurée en 2009, l'attribution de la Bourse Benoît-Van-Winden est basée sur l'excellence du dossier académique et sur la participation dans les activités parascolaires visant la promotion et le développement des sciences agronomiques et de la profession. La secrétaire de la section, Thérèse Otis, a participé à la cérémonie de remise au Collège Macdonald.

REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner l'excellent travail des membres du conseil d'administration pour la qualité de leur implication et leur dynamisme. Merci aux membres bénévoles de la section (non-administrateurs) qui ont collaboré aux diverses activités. Enfin, merci aux agronomes de la section qui ont répondu à l'appel pour assurer un excellent taux de participation à nos activités.

Martine Giguère, agronome
Présidente du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président :	Jean-Jacques Simard, agr.
Vice-président :	Michel Saumur, agr.
Administrateurs :	Yvan Jacques, agr. Annie Robitaille, agr. Sébastien Whissell, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

À titre de présidente de la section, j'ai participé à la soirée de consultation de la Ville de Gatineau du 1^{er} avril 2015 relativement à la réglementation d'urbanisme affectant les entreprises agricoles. J'ai aussi participé à la rencontre du conseil d'administration du Bassin Versant ABV du 23 avril 2015 qui s'est déroulée à Bristol.

J'agis aussi à titre de secrétaire-trésorier de la section pour la tenue de livres et la préparation des états financiers ainsi que pour les suivis administratifs reliés aux déclarations obligatoires à faire au Registraire des entreprises, à la Commission de l'équité salariale, etc.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Différentes activités se sont déroulées au cours des douze derniers mois :

- assemblée générale annuelle du 22 avril 2015 et remise de certificats de 25 ans de carrière agronomique aux agronomes René Bergeron, Maryse Harnois, Jocelyne Jourdain et Linda Larocque. Conférence de l'agronome Yvon Martel portant sur l'historique de la recherche en agriculture au Canada.
- réunion du conseil d'administration de la section tenue à la suite de l'AGA du 22 avril 2015 afin, notamment, d'entériner une résolution de remplacement du président aux séances du conseil d'administration de l'Ordre, tel que requis par l'article 7 de la *Loi sur les agronomes*.
- réunion du conseil d'administration tenue le 18 juin 2015 pour commanditer la campagne Croquez l'Outaouais de la Table agroalimentaire de l'Outaouais et planifier des activités professionnelles et sociales pour les prochaines années.
- réunion du conseil d'administration du 7 mars 2016 pour planifier l'AGA du 25 avril 2016.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 25 janvier 2016, au Café des Artistes de la Lièvre situé à Gatineau, le président de l'Ordre, M. René Mongeau, a rencontré les quelque 14 participants dans le cadre de sa tournée des sections, afin de présenter les grands dossiers de l'heure à l'Ordre et répondre aux questions qui ont notamment porté sur la gestion des pesticides, dont les néonicotinoïdes, les cultures génétiquement modifiées, les PAEF et le plan stratégique 2015-2020 de l'Ordre.

REMERCIEMENTS

Je désire remercier les membres de la section pour la confiance qu'ils m'ont accordée au cours de mes trois derniers mandats à la présidence. Un sincère merci aux autres administrateurs du conseil de la section, aux administrateurs de l'Ordre ainsi qu'au personnel du siège social.

Jean-Jacques Simard, agronome
Président du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président :	Frédéric Robert, agr.
Vice-présidente :	Nancy Morin, agr.
Secrétaire et trésorier :	Éric Lavoie, agr.
Administrateurs :	Nadine Bourgeois, agr. (jusqu'en juillet 2015)
	Luc Cyr, agr.
	René Gagnon, agr.
	Caroline Grégoire, agr.
	Stéphane Laberge, agr.
	Gérald Pelletier, agr.
	Virginie Rochet, agr.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année 2015-2016, le conseil d'administration de la section de Québec a rempli sa mission de protection du public au sein de la section. Pour ce faire, les membres du conseil d'administration ont effectué des activités permettant de partager des connaissances.

L'assemblée générale annuelle a marqué le début de l'année par la formation du conseil d'administration de la nouvelle année. Le conseil innovait en organisant un cocktail dînatoire pour ses membres. Il s'en est suivi la réunion nous donnant l'occasion de prendre un temps d'arrêt et de discuter des réalisations de l'année précédente, tout en nous permettant de développer une vision pour l'avenir. Lors de cette assemblée, il a été réjouissant de constater l'intérêt des membres à nous aider à faire progresser notre profession.

Notre habitude ne peut passer outre le début de la saison estivale avec le Tournoi de golf de l'agroalimentaire dont le succès ne se dément pas. C'était l'occasion pour les participants de se rencontrer pour échanger sur divers sujets professionnels ou autres dans un cadre décontracté.

Après la pause estivale, les administrateurs de la section ont donné le coup d'envoi des activités par le rendez-vous annuel des membres de la section avec le président de l'Ordre. Durant le Déjeuner du président, ce dernier est invité à échanger avec les membres de notre section sur les sujets et les orientations de l'Ordre. Cette année encore, le président était accompagné du directeur général et secrétaire de l'Ordre.

Pour satisfaire la curiosité sur un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre, nous avons poursuivi avec un déjeuner-conférence portant sur la diarrhée épidémique porcine (DEP) et la grippe aviaire avec Dr Jean Brochu de la Coopérative La Seigneurie. C'était le moment de faire un état de situation sur ces maladies qui ont ébranlé les filières.

Suivant la pause des fêtes, les administrateurs ont poursuivi par un déjeuner-conférence portant sur « L'agronome et le bien-être animal » avec Jean-Paul Laforest, agr., professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval. Le sujet suivait la récente adoption de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* et amenait un référentiel sur l'évolution du bien-être animal dans nos sociétés.

Dans une réflexion effectuée par les administrateurs sur la place de la recherche universitaire et le transfert de la connaissance vers les acteurs de notre profession, nous avons invité la vice-doyenne à la recherche de la FSAA de l'Université Laval à échanger avec les membres lors d'un déjeuner-conférence.

Plusieurs membres collaborent activement à la promotion de la profession agronomique, notamment en participant à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'UPA.

Par ailleurs, la section de Québec représente notre ordre à la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC) de la FSAA de l'Université Laval. À cet effet, des administrateurs ont représenté l'Ordre en siégeant au conseil d'administration de la SAAC. De plus, nous avons offert une visibilité à l'Ordre en organisant une conférence lors du Symposium de la SAAC. Le but était de créer un échange privilégié avec les étudiants de la Faculté, qui seront nos futurs collègues. D'ailleurs, je tiens à remercier ces membres qui contribuent au rayonnement et à la promotion de notre profession !

Cette année, nous avons reconnu les agronomes de notre section cumulant 25 ou 50 ans de vie agronomique lors du cocktail dînatoire ainsi qu'avant notre assemblée générale. Nous tenons à les féliciter à nouveau.

Dans un souci constant de rejoindre les membres ainsi que la population, les administrateurs de la section animent une page sur le média social Facebook afin d'informer les gens sur l'actualité agricole, les activités de la section ainsi que les préoccupations du conseil. Cette page est alimentée par des administrateurs ainsi que par des membres.

Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

Frédéric Robert, agronome
Président du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président :	Thierry Balthazard, agr., ing.
Vice-président :	Louis Jean, agr.
Secrétaire :	François Durand, agr., ing.
Trésorier :	Pierre Gagnon, agr.
Administrateurs :	Maxime Lavoie, agr. Nathalie Simard, agr.

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Le président a participé au congrès et à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Ordre au cours de la dernière année. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de réfléchir sur les enjeux des ordres professionnels et sur ceux des agronomes en particulier.

Pour s'assurer de l'intégration des nouveaux agronomes et de la visibilité de la région, le président a été examinateur lors des sessions d'admission à l'exercice de la profession et il a participé à leur accueil lors des cérémonies d'assermentation.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Nous nous sommes réunis à quatre reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre notre plan d'action. Les différents dossiers discutés ont été : la visibilité de notre profession auprès des membres et du public, les activités de formation pour les agronomes en région, l'accueil des nouveaux professionnels, ainsi que le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique. Au cours de l'année, quelques demandes ont été traitées, celles-ci provenaient entre autres de la table agroalimentaire, d'un journaliste et d'agronomes de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Au cours de la dernière année, voici les principales activités qui ont été organisées et réalisées par les membres de la section :

- La formation sur les matières résiduelles fertilisantes, la politique d'utilisation des réseaux sociaux et l'outil Info-sol qui a eu lieu avant l'AGA 2015.
- La visite agroalimentaire chez Propur et au domaine le Cageot, avec les membres de la section régionale, les membres du conseil d'administration provincial et leur conjoint.
- Une première en région a eu lieu au mois de janvier, soit le Déjeuner du président. Les principaux sujets discutés ont été la planification stratégique, le bien-être animal et la phytoprotection.
- Finalement, plusieurs membres ont rencontré nos nouveaux agronomes à la micro brasserie de Saint-Gédéon.
- Le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique de cette année est remis à l'an prochain afin de s'assurer que ces personnes soient disponibles.

REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. Si vous le permettez, j'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier chaleureusement mes administrateurs pour la qualité de leur implication et leur désir de renouveler la profession dans le contexte actuel. Merci à François Durand, ing., agr., Pierre Gagnon, agr., Louis Jean, agr., Maxime Lavoie, agr., et Nathalie Simard, agr., ainsi qu'à tous ceux et celles qui assurent, par l'excellence de leur implication, la qualité de notre profession.

Thierry Balthazard, agronome, ingénieur
Président du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2015-2016

Président :	Robert Lapalme, agr.
Vice-présidente, secrétaire et trésorière :	Chantale Soumahoro, agr.
Trésorier	Daniel Schiettekatte, agr.
Administrateurs :	Mario Bélisle, agr. Catherine Delorme Tétreault, agr (Poste vacant comblé en 2015 pour 1 an). Guy St-Laurent, agr. Gérald Villeneuve, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Le président a exercé une surveillance générale sur les affaires de la section et a présidé les réunions du conseil ainsi que les délibérations à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Le président a assisté au 20^e Congrès international de gestion agricole (une journée), au symposium des bovins laitiers, au Colloque Gestion, au Congrès de l'Ordre (15-16 octobre 2015), ainsi qu'à l'AGA de l'Ordre (15 octobre 2015). Il a également participé aux activités professionnelles et sociales de la section.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) de notre section a tenu quatre réunions pour discuter des dossiers de l'Ordre et pour planifier les activités de la section. De plus, les membres du CA se sont réunis pour faire le classement et l'archivage des documents de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 18 novembre 2015, une trentaine de personnes ont participé à un souper traditionnel pour souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique de nos membres à la ferme Équinoxe. Pendant le souper, ces membres ont partagé des anecdotes de vie et de carrière, un moment toujours apprécié de tous. La section a aussi profité de cette occasion pour inviter et accueillir ses nouveaux membres.

Le 16 mars 2015, les sections de Saint-Hyacinthe et de Montréal - Rive-Sud ont organisé conjointement un souper-conférence ayant deux conférenciers et deux thèmes. Tout d'abord, la présentation de Geneviève Labrie, biologiste-entomologiste, Ph. D., Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM), a porté sur la lutte intégrée et les néonicotinoïdes en grandes cultures.

Ensuite, Christian Overbeek, agronome et producteur agricole, président des Producteurs de grains du Québec (PGQ), nous a entretenu sur les pesticides : leurs risques et nos défis. Environ 90 agronomes ont assisté à cette soirée. Pour terminer la soirée, M. René Mongeau, agronome et président de l'Ordre, nous a entretenu brièvement sur le rôle de l'agronome et du producteur dans la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les agronomes qui ont contribué et participé aux activités organisées par la section de Saint-Hyacinthe en 2015-2016. Je remercie plus particulièrement les membres du conseil d'administration pour leur engagement, intérêt et disponibilité. Leur appui est essentiel au bon fonctionnement des affaires de la section.

Je souhaite vous voir à nouveau et en plus grand nombre lors de la prochaine année et j'invite les membres de la section à nous soumettre leurs idées d'activités ou de formation continue.

Robert Lapalme, agronome
Président du conseil



FINANCES

RAPPORT DU TRÉSORIER

Monsieur le Président,
Membres du conseil,
Chers membres,

Il me fait plaisir de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2016, audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

La firme de vérification n'a émis aucun commentaire ou réserve concernant les mécanismes d'enregistrement et de suivis des données internes.

L'Ordre a enregistré un déficit des produits par rapport aux charges pour 2015-2016 qui s'établit à 10 273 \$.

Le budget adopté prévoyait un léger excédent de 5 556 \$. Un des points qui explique le déficit est l'excédent de la valeur comptable nette de la base de données qui n'a plus aucun potentiel de service à long terme. Cet amortissement accéléré représente 27 921 \$.

Cette année, une somme de 14 952 \$ a été affectée au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, portant le total cumulé du fonds à 122 152 \$. Ce montant offre aux membres une protection améliorée dans le but d'atténuer la variation des primes futures.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté des ressources totalisant 39 536 \$ du fonds non affecté au fonds - renouvellement des immobilisations corporelles et actifs incorporels. De plus, un montant de 111 707 \$ a été transféré de ce fonds au fonds non affecté afin de financer les acquisitions de l'exercice.

Comme vous pourrez le constater à la page 5 du rapport des auditeurs, la situation de l'Ordre est assez solide, présentant des surplus accumulés non affectés de 540 726 \$.

Ces sommes équivalent aux frais de fonctionnement d'environ trois mois des activités courantes de l'Ordre.

SUR LE PLAN DES PRODUITS

Pour l'exercice 2015-2016, un total de 3 233 membres actifs apparaît au tableau de l'Ordre, ce qui représente une diminution de revenus de 5 374 \$, soit (0,3 %), en comparaison avec l'exercice 2014-2015.

La diffusion d'offres d'emploi publiées dans l'*Agro-Express*, le site Web et l'Intranet des membres a connu une hausse notable de ses revenus, soit 8 900 \$.

Les amendes perçues ont généré une augmentation de 12 386 \$.

Les produits « services administratifs » ont régressé de 9 838 \$.

Le congrès de l'Ordre a généré une importante diminution de revenus de 16 845 \$. Ceci est en bonne partie attribuable à un changement dans la méthode comptable. En effet, un montant de 10 000 \$ provenant du poste « subventions et partenariats » a été reclassé à ce poste dans le but de simplifier l'analyse. En contrepartie, nous observons une augmentation importante au poste « subventions et partenariats ».

L'ensemble des produits a connu une augmentation de 0,42%.

SUR LE PLAN DES CHARGES

La hausse des salaires et des charges sociales, comparativement à l'année 2014-2015, est en partie attribuable à l'effort supplémentaire requis pour la modernisation du système de gestion du tableau des membres qui a requis la mise en place d'une nouvelle base de données. Ces travaux permettent une amélioration importante du service aux membres afin de mieux répondre à leurs attentes.

L'ensemble des charges a connu une hausse de 4,73%.

En conclusion, la situation financière de l'Ordre est considérée stable. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités à sa réunion du 11 juin 2016.



Robert Lapalme, agronome
Trésorier

Ordre des agronomes du Québec
États financiers
au 31 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexe	14
Autre annexe	15



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Ordre des agronomes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des agronomes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 25 août 2015.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Brossard
Le 11 juin 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016		2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale			
Produits			
Cotisations des membres, brutes	1 618 883	1 599 342	1 604 716
Ristournes aux sections	(56 661)	(55 205)	(55 182)
Activités de formation	18 500	20 767	21 796
Admission à la pratique et équivalences	45 299	42 365	43 575
Amendes	10 000	22 034	9 648
Congrès	77 235	61 465	78 310
Produits d'intérêts sur placements	15 000	22 651	20 573
Agro-publicité et offres d'emploi	56 750	65 491	56 591
Services administratifs	37 381	30 327	40 165
Subventions et partenariats	27 000	38 685	20 000
	1 849 387	1 847 922	1 840 192
Charges			
Salaires et charges sociales	840 505	880 946	817 311
Activités de formation	14 800	2 082	27 802
Admission et équivalences	49 000	47 778	41 024
Association	62 300	61 870	59 841
Bourses	12 000	8 595	10 757
Comités (annexe)	73 587	63 585	78 331
Congrès	74 797	75 276	78 911
Déplacements et représentations	70 801	69 029	54 873
Gestion et administration	162 104	161 429	163 629
Honoraires professionnels	396 998	394 868	393 230
Publications, abonnements et documentation	27 500	26 017	18 063
Intérêts et frais bancaires	6 100	5 307	5 265
Amortissements	53 339	48 444	39 536
Réduction de valeur d'une base de données		27 921	
	1 843 831	1 873 147	1 788 573
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 556	(25 225)	51 619
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité		14 952	57 000
Excédent des produits par rapport aux charges	-	14 952	57 000
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 556	(10 273)	108 619

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Grevés d'affectations d'origine interne				2016	2015
	Fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Fonds de immobilisations corporelles et des actifs incorporels	Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	Total
Solde au début	48 022	107 200	145 828		493 780	794 830
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		14 952			(25 225)	(10 273)
Virements (note 4)			39 536		(39 536)	
Utilisation (note 4)			(111 707)		111 707	
Solde à la fin	48 022	122 152	73 657		540 726	794 830

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(10 273)	108 619
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	39 598	32 412
Amortissement des immobilisations corporelles	8 846	7 124
Réduction de valeur d'une base de données	27 921	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(5 705)	(2 611)
Frais payés d'avance	(21 245)	5 278
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	136 162	31 901
Produits reportés	(247 207)	114 532
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(71 903)</u>	<u>297 255</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements		(590 000)
Cession de placements	290 000	126 000
Immobilisations corporelles	(8 468)	(5 715)
Actifs incorporels	(103 239)	(3 211)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>178 293</u>	<u>(472 926)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	106 390	(175 671)
Encaisse au début	<u>1 546 201</u>	<u>1 721 872</u>
Encaisse à la fin	<u>1 652 591</u>	<u>1 546 201</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 652 591	1 546 201
Placements (note 5)	90 000	290 000
Comptes clients et autres créances (note 6)	37 301	31 596
Frais payés d'avance	29 445	8 200
	<u>1 809 337</u>	<u>1 875 997</u>
Long terme		
Placements (note 7)	500 000	590 000
Immobilisations corporelles (note 8)	18 664	19 042
Actifs incorporels (note 9)	96 280	60 560
	<u>2 424 281</u>	<u>2 545 599</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	534 881	398 719
Produits de cotisation reportés	1 104 843	1 352 050
	<u>1 639 724</u>	<u>1 750 769</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	540 726	493 780
Grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux	48 022	48 022
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	122 152	107 200
Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles	73 657	145 828
	<u>784 557</u>	<u>794 830</u>
	<u>2 424 281</u>	<u>2 545 599</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

1 - STATUTS

L'Ordre des agronomes du Québec est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., Chapitre C-26). L'Ordre a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de renouvellement des immobilisations corporelles a été créé afin de remplacer les immobilisations corporelles dans le futur.

Le fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux a été créé dans le but de permettre aux agronomes de participer à des congrès mondiaux.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes, de les prévenir en cas de sinistre et de réaliser des projets d'éducation ou de recherche afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations

Les produits de l'organisme tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emplois, de services administratifs et de partenariats sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	8 846	7 124
Amortissement des actifs incorporels	39 598	32 412

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a affecté des ressources provenant du fonds non grevé d'affectations et totalisant 39 536 \$ au fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. De plus, un montant de 111 707 \$ a été transféré du fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels au fonds non grevé d'affectations afin de financer les acquisitions de l'exercice.

5 - PLACEMENTS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Dépôts à terme, 2,15 %, échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2016	90 000	290 000

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Comptes clients	13 302	13 987
Intérêts courus	23 999	12 805
Congrès mondial des Agronomes – 2012		5 950
	<u>37 301</u>	<u>32 742</u>
Provision pour créances douteuses		1 146
	<u>37 301</u>	<u>31 596</u>

7 - PLACEMENTS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Dépôts à terme, 2,2 %, échéant en mai 2017	<u>500 000</u>	<u>590 000</u>

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	23 477	18 779	4 698	5 756
Équipement informatique	86 272	76 428	9 844	6 334
Mobilier et agencements	77 955	73 833	4 122	6 952
Télécopieurs et imprimantes	42 894	42 894		
	<u>230 598</u>	<u>211 934</u>	<u>18 664</u>	<u>19 042</u>

9 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Base de données	345 583	250 634	94 949	59 240
Logiciels	28 213	26 882	1 331	1 320
	<u>373 796</u>	<u>277 516</u>	<u>96 280</u>	<u>60 560</u>

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	26 461	48 374
Salaires, vacances et charges sociales à payer	103 474	87 841
Taxes à la consommation	155 032	182 674
Office des professions du Québec	62 555	79 830
Agronome Canada	21 400	
Assurance responsabilité professionnelle à payer	165 959	
	534 881	398 719

Les sommes à remettre à l'État totalisent 157 880 \$ au 31 mars 2016 (182 674 \$ au 31 mars 2015).

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 1 689 892 \$ (1 577 797 \$ au 31 mars 2015), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 590 000 \$ (880 000 \$ au 31 mars 2015).

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2016

12 - ENGAGEMENTS

La société s'est engagée, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 370 572 \$ pour un bâtiment et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en octobre 2019 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois. De plus, le contrat pour la gestion comptable et financière échoit en août 2018 et se renouvelle automatiquement par la suite pour une période de vingt-quatre mois, à moins que l'organisme signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les cent vingt jours de l'échéance du contrat.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 133 924 \$ en 2017, à 133 924 \$ en 2018 et à 102 724 \$ en 2019.

Ordre des agronomes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>Budget</u> <u>(non audité)</u> \$	<u>2016</u> <u>Réel</u> \$	<u>2015</u> <u>Réel</u> \$
FRAIS DE COMITÉS			
Comités de coordination des mécanismes de surveillance	53 887	54 932	52 723
Comité découlant de la pratique	15 500	7 239	8 223
Autres comités	4 200	1 414	17 385
	<u>73 587</u>	<u>63 585</u>	<u>78 331</u>

Ordre des agronomes du Québec

Autre annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS		
Admission – Reconnaissance des équivalences		
Frais de comité – admission	753	462
Frais de comité – reconnaissance des équivalences	394	1 179
Charges salariales – examinateurs	19 959	19 239
Frais de déplacement et d'hébergement	17 642	17 597
Salles, repas et pauses	23 758	18 026
Cérémonie d'assermentation	5 865	5 061
Autres charges	513	340
	<u>68 884</u>	<u>61 904</u>
Inspection professionnelle		
Frais de comité	4 170	5 532
Déplacements, réunions et représentation	15 833	18 004
Honoraires	60 149	57 845
	<u>80 152</u>	<u>81 381</u>
Bureau du syndic		
Charges sociales – syndic et syndic adjoint	107 903	104 847
Déplacements, réunions et représentation	2 975	1 567
Honoraires – syndic expert	23 433	6 151
Honoraires – procureur	89 573	100 619
	<u>223 884</u>	<u>213 184</u>
Conseil de discipline		
Jetons de présence	379	523
Frais de comité	5 369	2 218
	<u>5 748</u>	<u>2 741</u>
Exercice illégal et de l'usurpation de titre		
	–	8 480

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal Qc H2L 1L3

T. 514 596-3833 | Téléc. 514 596-2974 | agronome@oaq.qc.ca | www.oaq.qc.ca